

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Saint-Mamert du Gard

Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

Département du Gard

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garrigues et Costières de Nîmes

Contrat 2^{ème} génération

2022 / 2028



Version Provisoire

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise Laurent-Perrigot, sa Présidente

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garrigues Costières de Nîmes, représenté par Rémi Nicolas, son Président,

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, représentée par Franck Proust, son Président

La Commune de Saint-Mamert-Du-Gard, représentée par Catherine Bergogne, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Territoire Garrigues Costières de Nîmes pour la période 2022-2028

Vu la délibération n° XXX de la / des Commune de Saint-Mamert-Du-Gard en date du XXXXX approuvant son Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée

Vu la délibération n° XXX du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole en date du XXXXX, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Saint-Mamert-Du-Gard

Vu la délibération n° XXX du PETR Garrigues Costières de Nîmes en date du XXXXXXXX approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Saint-Mamert-Du-Gard

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du XXXX, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Saint-Mamert-Du-Gard

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Saint-Mamert-Du-Gard

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, le PETR Garrigues Costières de Nîmes et la Commune de Saint-Mamert du Gard, en y associant notamment l'EPF Occitanie, la SPL AGATE, l'Agence d'urbanisme de la région Nîmoise et Alésienne et le CAUE du Gard.

Il organise entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Sont principalement concernées les communes de : Nîmes (à ce jour pas de communes Bourgs-Centres mitoyennes).

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la-les Commune de Saint-Mamert-Du-Gard, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

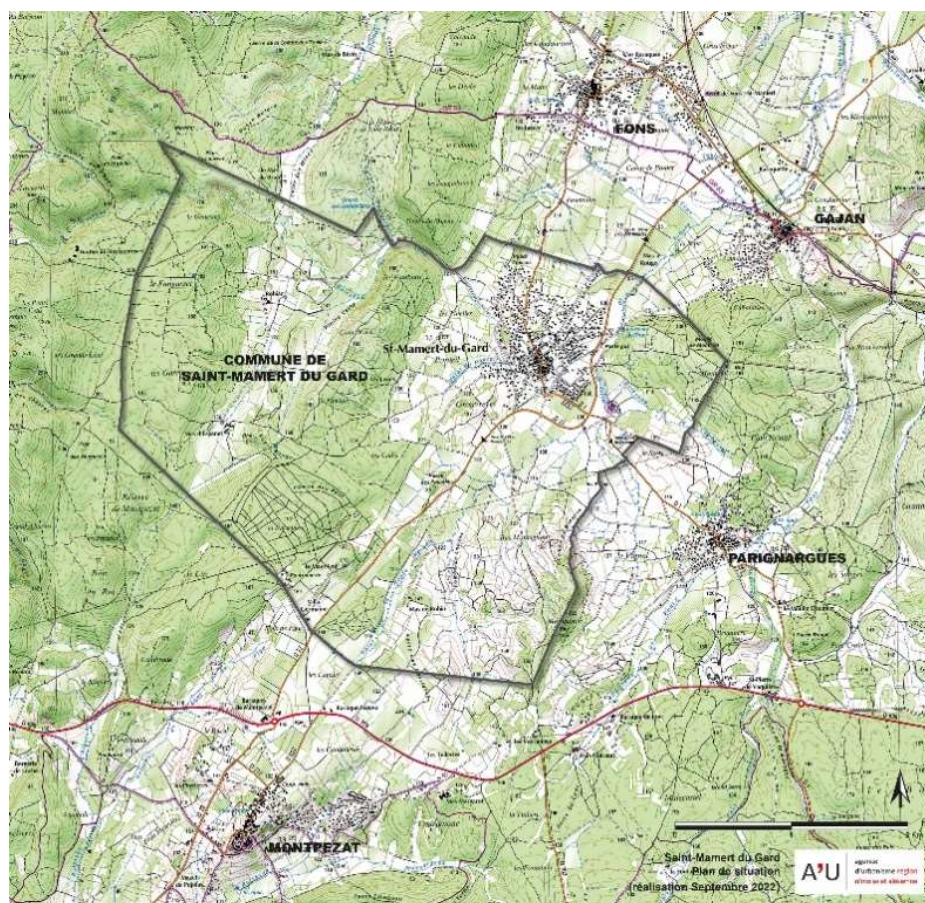
Article 2 : Contexte et enjeux :

Article 2. 1 : Le contexte territorial de Saint-Mamert du Gard

2. 1. 1 : Situation

Située à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Nîmes, la commune de Saint-Mamert-du-Gard, qui compte une population d'environ 1652 habitants (Insee – RP -2019), sur un territoire de près de 14 km², participe à la dynamique urbaine de l'agglomération de Nîmes Métropole. Depuis Nîmes, on y accède indirectement par la D.999, qui longe le coteau au nord de la Vaunage en direction de Sauve et Saint-Hippolyte-du-Fort, puis par la D1 qui dessert et traverse d'abord le village de Parignargues.

Saint-Mamert-du-Gard est située au sein de la Gardonnenque, qui est une plaine assez large et légèrement vallonnée, orientée du nord vers le sud, autour du Gardon, entre Alès et le nord de Nîmes. La Gardonnenque est bordée à l'ouest par un léger relief, le Bois de Leins, sur laquelle s'adossent les communes de Saint-Mamert du Gard, Fons, Saint-Bauzély, ou encore Montignargues... Cette situation crée une limite naturelle et boisée à l'ouest, et un paysage ouvert sur la plaine cultivée et verdoyante, à l'est. La commune s'inscrit dans le grand paysage typique de plaine agricole des garrigues du nord de Nîmes, caractérisé par une diversité d'ambiances, variant entre reliefs secs et plaines fertiles, l'ensemble étant imbriqué de façon serrée, à des échelles qui rendent sa découverte animée, surprenante et pittoresque.



Périmètre de la commune

2. 1. 2 : Saint-Mamert du Gard dans le SCoT Sud du Gard

La commune fait partie du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud du Gard, qui compte 80 communes, réparties en 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et 2 Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Dans l'armature urbaine du SCoT, Saint-Mamert du Gard se situe dans le bassin de vie de « la plaine de la Gardonnenque ». Elle est identifiée en tant que « autre village », dont la vocation est principalement résidentielle. En matière d'aménagement, cela implique, à l'échelle communale, une densité d'au moins 25 logements/hectare et un taux de renouvellement des tissus urbains existants de 38% minimum, afin de participer à la limitation de la consommation foncière, prescrite dans le SCoT. La commune a aussi un grand rôle à jouer en ce qui concerne la préservation et la valorisation du socle environnemental, du paysage et des espaces agricoles.

2.1.3 : Saint-Mamert du Gard, un village de Nîmes Métropole

Saint-Mamert-du-Gard est l'une des 39 communes de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole (CANM), rassemblant une population de 257 666 habitants (Insee – RP -2019). Au sein de ce territoire, Saint-Mamert-du-Gard est défini comme un « village (de plus de 1500 habitants) », à l'écart des grands axes de communication, ayant principalement une vocation résidentielle. Toutefois, l'offre de services et de commerces de proximité in situ permettent à Saint-Mamert de contribuer au rôle de pôle de proximité, partagé avec Fons, rayonnant sur les villages alentours. La commune participe ainsi à la vitalité d'un petit bassin comprenant Fons, Gajan, Saint-Bauzély et même Parignargues qui ne fait pas partie de Nîmes Métropole.

En ce qui concernent la mobilité, les haltes ferroviaires sont des éléments déterminant dans l'organisation des déplacements au sein de Nîmes Métropole. A ce titre, l'organisation du rabattement en modes actifs et en TC, depuis Saint-Mamert vers la gare de Fons, constitue un enjeu, que partage aussi les villages alentours.



Article 2. 2 : Les caractéristiques de la commune

2. 2. 1 : CADRE DE VIE

Saint-Mamert-du-Gard, comme plusieurs des villages de la Gardonnenque est réputée pour la qualité de son cadre de vie. La commune allie à la fois la proximité de la campagne avec de nombreux sentiers permettant des activités de pleine nature, un caractère villageois apaisant, et une certaine facilité d'accès, par la route comme par le train avec la gare, située à 2 à 3 km du village, à l'entrée de Fons.

Des activités culturelles et de loisirs attrayantes :

Saint-Mamert est connue pour accueillir le festival gastronomique « Papilles en fête » de renommée départementale, avec l'invitation de grands chefs cuisiniers qui mettent la grande cuisine à la portée de tout le monde. D'autres événements sont programmés régulièrement tout au long de l'année. En plus des « Papilles en fête », il y a la journée du patrimoine, le marché de Noël et celui du Printemps, la semaine des jardins, la journée de la réduction des déchets, la fête votive en juillet et la course pédestre de « la Ronde des vendanges » en septembre, pour ne citer que les principaux. Un jardin partagé est installé en périphérie du village et permet de créer du lien social à travers le jardinage. La situation du bourg, au sein de la Gardonnenque est propice aux randonnées pédestres, équestres ou en vélos. A partir du village, il existe plusieurs circuits de randonnée dans le massif des Leins.

Un patrimoine pour une part, lié à l'histoire, et pour une autre part, attaché à la notion de biens communs et d'identité du village :

Le territoire recense un site archéologique romain et le gisement de Robiac, qui est un site paléontologique, protégé par arrêté préfectoral de protection du géotope. Mais ces sites ne sont pas accessibles au public ou ont été enfouis à des fins de conservation, ce patrimoine ayant déjà subi des dommages (vols...) auparavant. On peut cependant en prendre connaissance grâce au musée Saturnin Garimond, à Fons, qui retrace l'activité du gisement de Robiac.

Concernant le patrimoine bâti, l'église du 12ème siècle, sur la place du village, abrite un tableau classé de Balthus, ainsi qu'une cloche, également classée.

L'association « Mémoire de Saint-Mamert » a défini un parcours historique à travers les rues du village retraçant différentes époques. Cette année, les « journées européennes du patrimoine » ont permis au public de découvrir des interviews de personnes ayant grandi à Saint-Mamert, à travers une projection installée en boucle dans la mairie, ou encore, dans la bibliothèque, une exposition de photos de Saint-Mamert « Les couleurs de notre village », prises par les habitants. Le « bien commun », qui représente aussi une forme de patrimoine, n'est pas en reste avec la « promenade autour des gendarmeries » organisée également pour ces journées du patrimoine.

Cette prise en compte du patrimoine local et de l'histoire du village est possible grâce au dynamisme conjugué de la municipalité et des nombreuses associations, qui portent des projets diversifiés, animent des activités et contribuent à la vie du village. La commune n'abrite pas moins de 25 associations dans des domaines variés : le sport (gymnastique, karaté, danse...), la randonnée, le culte, l'histoire, la chasse, l'humanitaire, le social, le jardinage... Trois salles municipales leurs sont prêtées pour leurs activités.

Une offre en équipements, complémentaire des autres communes de la Gardonnenque :

La commune dispose de nombreux équipements pouvant répondre aux besoins des habitants : équipements administratifs, scolaires et sportifs mais aussi culturels, culturels, médicaux et

paramédicaux. Le centre ancien et le chemin de la gare accueille la plupart de ces équipements, dont certains aussi utilisés par les habitants des villages voisins.

En termes d'équipements administratifs, Saint-Mamert-du-Gard compte :

- la mairie, implantée dans le faubourg du centre ancien ;
- une agence postale relais au bureau de Tabac/Presse, depuis que le bâtiment de La Poste a fermé ses portes en 2020 ;
- un service de police rurale, avec un garde-champêtre, situé dans la mairie ;
- une gendarmerie, récemment délocalisée et reconstruite en 2019 sur un terrain plus adapté ;
- des ateliers municipaux, plutôt mal localisés en cœur du village

Les services liés à la vie sociale et à la solidarité comprennent :

- un foyer communal, qui génèrent des nuisances lors d'évènements festifs ;
- un centre médico-social, avec la permanence de 2 assistantes sociales ;
- des salles associatives municipales, dans la Maison Dumond, à l'entrée du cœur du village ;
- un Conseiller numérique France-Services, installé dans la Maison Dumond ;
- 9 assistantes maternelles ;
- un CCAS ;
- une bibliothèque ;

Ils sont complétés par des services de santé diversifiés :

- un foyer d'accueil médicalisé « Le bois de Leins », pour des personnes de plus de 50 ans présentant des troubles du spectre autistique ou de déficience intellectuelle ;
- une maison médicale (dentiste, infirmier, kinésithérapeute, médecins, sage-femme),
- un centre paramédical avec 4 masseurs kinésithérapeute et 1 psychologue, implanté dans l'ancienne gendarmerie depuis 2020 ;
- une pharmacie.
- Pour ce qui est des équipements scolaires et d'accueil des jeunes, la commune dispose de :
 - une école maternelle publique de 3 classes, pour environ 80 élèves ;
 - une école élémentaire publique de 6 classes, pour 152 élèves en 2022.

L'école maternelle est gérée par le Syndicat Intercommunal des Écoles Maternelles (S.I.E.M.) et accueille également les enfants des villages alentours Gajan, Parignargues, Fons, Saint-Bauzély. Elle a été construite en 1984 et agrandie en 1994. En 2011, une véranda a été réalisée. L'école élémentaire, elle, accueille aussi les élèves de Parignargues. Elle a été construite en 1955 et agrandie en 1987 puis en 2008. Les communes de la Gardonnenque sont habituées à la coopération entre les villes et villages, qui est due à leur ancienne constitution en « Communauté de communes de Leins Gardonnenque » jusqu'en 2017, où 12 des 14 communes ont intégré la CANM. Actuellement le centre de loisirs et la crèche de Parignargues dont bénéficie les habitants de Saint Mamert, sont gérés par le syndicat mixte Leins Gardonnenque à Saint Génès suite au transfert de compétence petite enfance, enfance jeunesse à ce dernier.

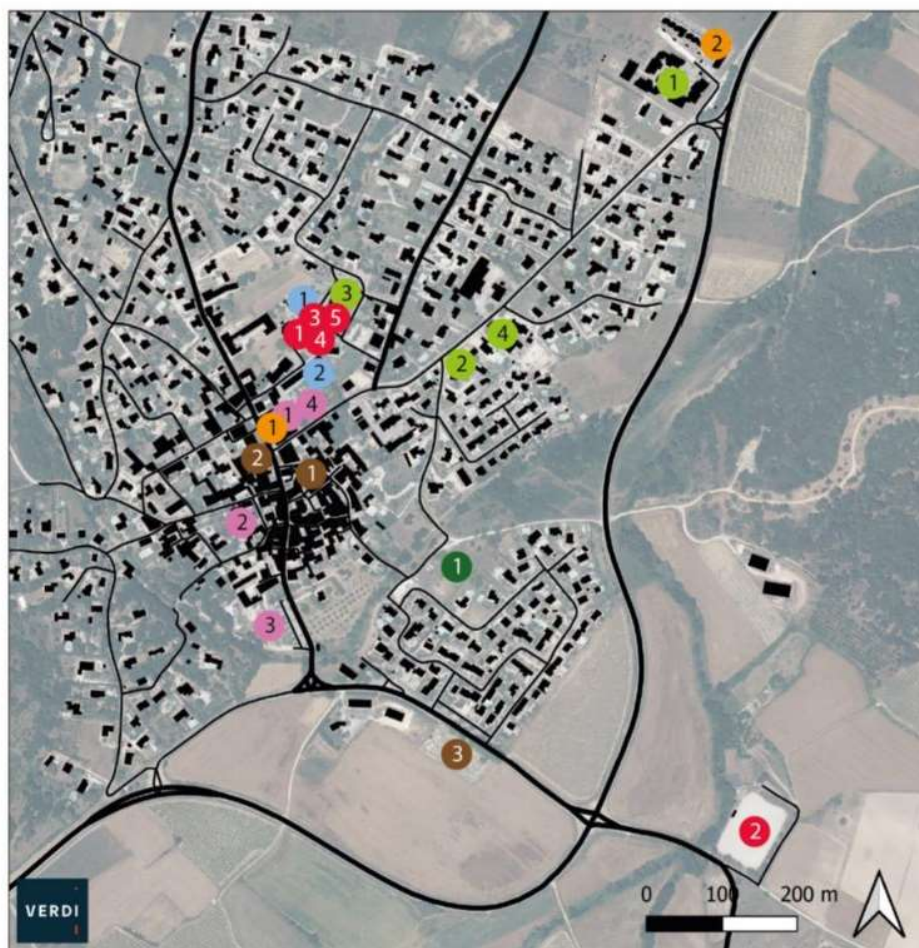
La commune ne dispose pas de collège, ni de lycée. Le collège de secteur est celui de la commune de Saint-Geniès-de-Malgoirès. Pour le lycée, les élèves de Saint-Mamert-du-Gard dépendent des lycées nîmois.

Les habitants bénéficient aussi d'équipements sportifs ou de loisirs, essentiellement situés dans le faubourg du centre ancien, autour de la place des écoles :

- un terrain multisport;
- une aire de jeux, avec un petit mur d'escalade, et une tyrolienne ;

- des équipements de fitness ;
- un skate-park ;
- un boulodrome ;
- un parc, le parc associatif Jean « Rémy Solana »
- un jardin partagé, installé à l'ouest du village, et ayant récemment été remarqué à travers le « fête des jardins partagés » organisée par la CANM. Le long de la D1 en direction de Parignargues on trouve aussi un stade et 2 courts de tennis, mais à l'état d'abandon depuis 2 ans et interdit d'accès au public, en raison de leur mauvais état et du risque d'inondation du site. Ces anciens équipements sont éloignés du village, au-delà de la D.22.

En matière d'équipements liés au culte, on trouve : l'église de Saint-Mamert, un temple protestant et le cimetière municipal.



Equipements administratifs

- ① Mairie
- ② Gendarmerie

Equipements de services liés à la vie sociale, à la solidarité et à la culture

- ① Foyer communal
- ② Maison sociale
- ③ Salles associatives municipales (Maison Dumond)
- ④ Bibliothèque

Equipements scolaires

- ① Ecole maternelle
- ② Ecole élémentaire

Equipements de santé

- ① Foyer d'accueil médicalisé
- ② Centre paramédical
- ③ Maison médicale
- ④ Pharmacie

Equipements sportifs et de loisirs

- ① City-stade
- ② Stade en stabilisé
- ③ Aire de jeux
- ④ Agrès sportifs
- ⑤ Skate-park

Equipements culturels

- ① Eglise
- ② Temple
- ③ Cimetière

Espaces verts et parcs

- ① Parc associatif Jean Rémy Solana

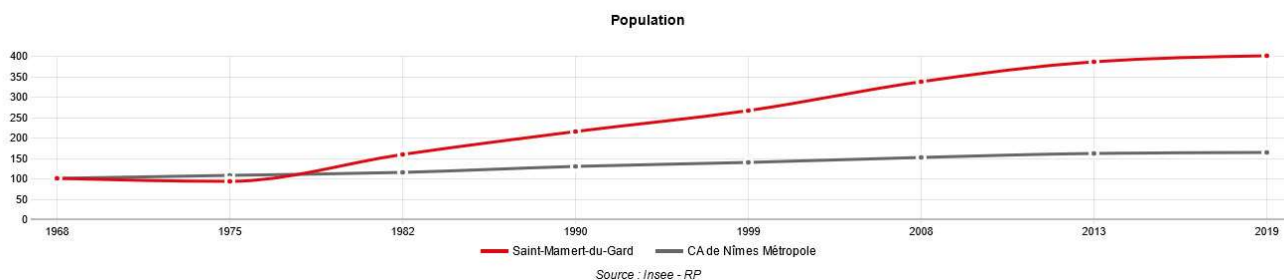
Localisation des différents équipements sur la commune.

Source : Commune de Saint-Mamert-du-Gard. Réalisation : Verdi, 2022

2. 2. 2 : POPULATION ET HABITATS

Une forte dynamique démographique depuis les années 1970, mais un ralentissement de l'évolution depuis 10 ans :

La population de Saint-Mamert a très fortement augmenté à partir 1975 et de manière relativement constante, jusqu'à environ une dizaine d'années. Passant de 385 en 1975 à 1588 en 2013, le nombre d'habitants a quadruplé en une quarantaine d'année. Mais depuis une dizaine d'année, la variation de la population est bien inférieure à 1% par an (0.66% entre 2013 et 2019) et l'on compte seulement 64 habitants supplémentaires depuis 2013, sur les 1652 habitants recensés en 2019.



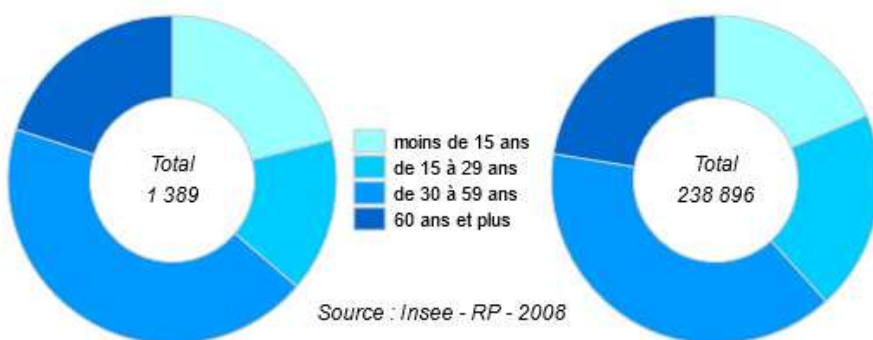
Une population vieillissante, dans une communauté d'agglomération plutôt « rajeunissante » :

La composition comparée de la population de Saint-Mamert en 2008 et 2019 par tranche d'âge montre une tendance au vieillissement, qui est cohérente avec le ralentissement de la croissance du nombre d'habitants depuis une dizaine d'années. La part des « plus de 60 ans » est passée de 20 %, en 2008 à 24 %, en 2019. Les parts des « 15 à 29 ans » et « 30 à 59 ans » sont celles qui ont le plus régressé, la part des « moins de 15 ans » étant restée stable (21 % en 2008, comme en 2019). Cette tendance n'est pas similaire à celle de la CANM, pour qui la composition de la population par tranche d'âge est plus jeune.

Répartition de la population par tranche d'âge

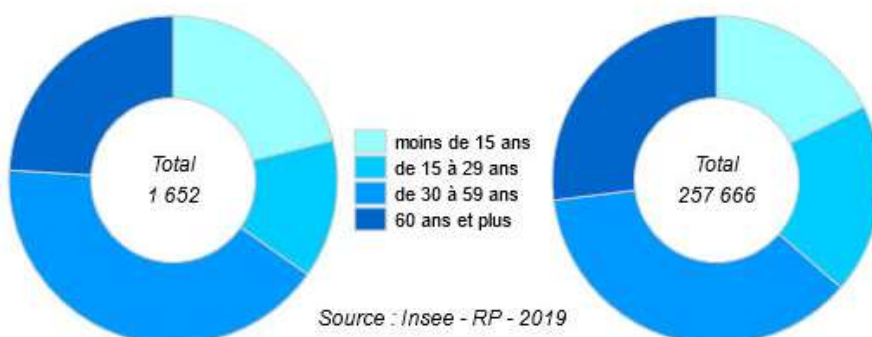
Saint-Mamert-du-Gard

CA-de-Nîmes-Métropole



Saint-Mamert-du-Gard

CA-de-Nîmes-Métropole



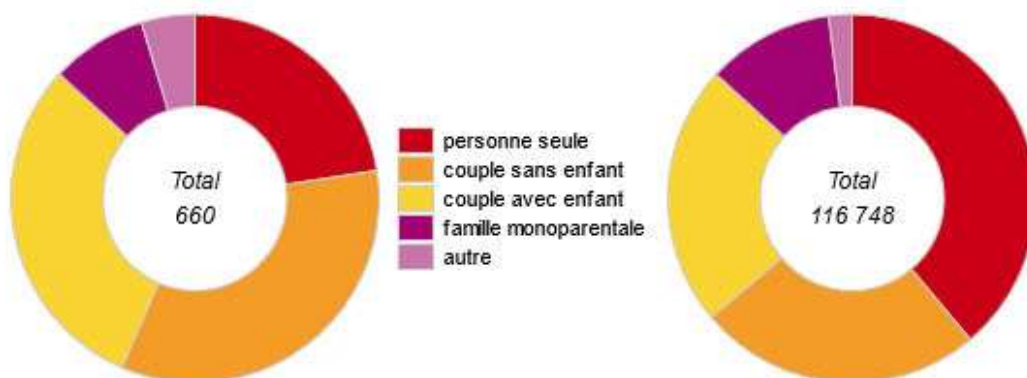
Des ménages, de taille plutôt importante :

A saint-Mamert, 64 % des ménages sont des couples avec ou sans enfants, contre 48% pour Nîmes Métropole. Même si la part des petits ménages de « personne seule » est bien présente avec 22.6% des ménages à Saint-Mamert, cette même part en représente presque 40% à l'échelle de Nîmes Métropole.

Ménages selon leur composition

Saint-Mamert-du-Gard

CA-de-Nîmes-Métropole



Une population avec un niveau de vie, en moyenne, un peu plus élevé, que celle de Nîmes Métropole :

En 2019, il est recensé 656 ménages fiscaux pour la commune de saint-Mamert. Leur revenu fiscal médian est de 22030 euros. Il est supérieur à celui de Nîmes Métropole qui est de 19760.

(Source : Insee FiloSoFi – 2019).

Une baisse de la population active et un taux de chômage en croissance :

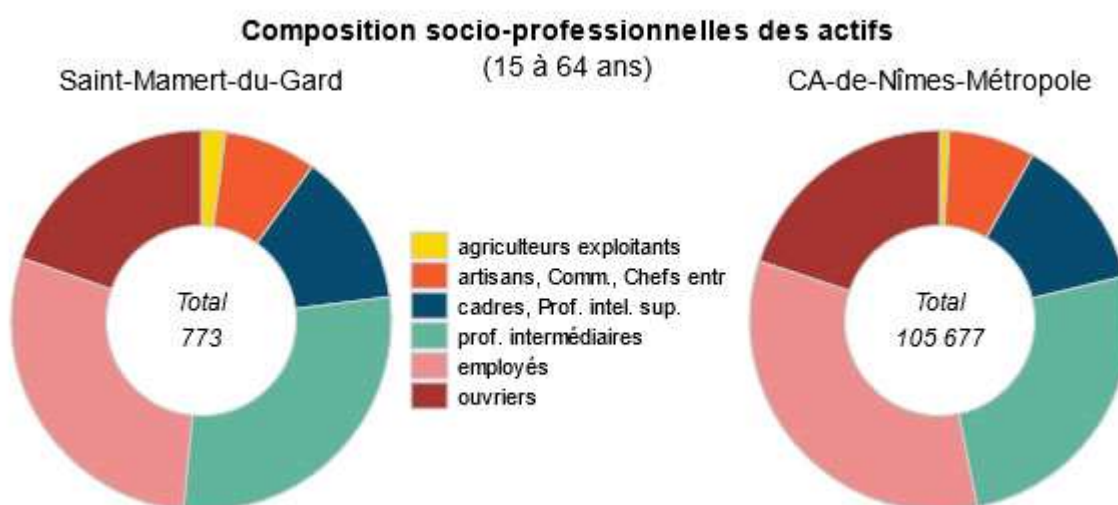
En 2019, les actifs communaux représentent 39,8 % de la population. Leur part est en baisse par rapport à 2013 (47,6%). Le taux d'emploi a diminué passant de 68,2% à 64% en 2019.

Le taux de chômage de 13,2 % en 2019 est en hausse, par rapport à 2013, où il atteignait 7,8%. Cependant, le taux de chômage communal reste inférieur à celui de la CA Nîmes Métropole (17,8%). Le taux d'actifs et le taux d'emplois de la commune sont quelque peu supérieurs à ceux de l'intercommunalité.

(Source : Insee, RP2013 et RP2019 exploitations principales en géographie au 01/01/2022)

Une composition socio-professionnelle des actifs, proche de celle du territoire de Nîmes Métropole :

Pour ce qui est de la composition socio-professionnelle des actifs de Saint-Mamert, un peu moins des 2/3 des actifs font partie de la catégorie des professions intermédiaires (professions intermédiaires entre les cadres et les agents d'exécution, ou bien professions de l'enseignement, la santé, du social), et de celle des employés (secrétaires, vendeurs, agents hospitaliers, pompiers, policiers, militaires...), à part égale (28,5 et 28,8 % respectivement). Le reste, environ 42% des actifs, se partage entre la catégorie des ouvriers (19,7%), celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (13%), celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprises de plus de 10 salariés (8%) et les agriculteurs exploitants (2%). Malgré une petite part de 2% d'agriculteurs, qui représente toutefois 16 exploitants parmi les actifs de la commune, ils sont encore bien représentés à Saint-Mamert, si l'on compare à Nîmes Métropole où ils ne représentent plus que 0,8 %. Cependant, le profil socio-professionnel de la population de Saint-Mamert est assez proche de celui de Nîmes Métropole.

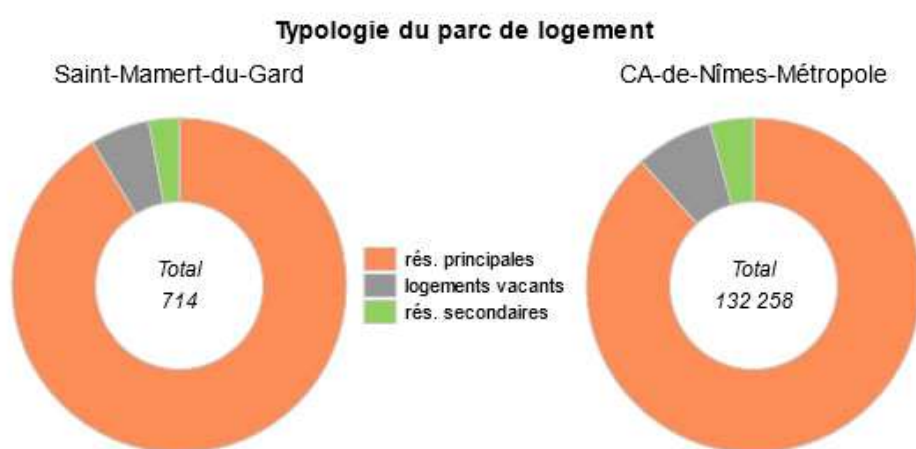


Source : Insee, RP exploitation complémentaire - 2019

Cette dynamique démographique et sociale et son évolution depuis les années 1970, correspond à celle des communes péri-urbaines de deuxième couronne, situées dans un bassin de vie attractif, sous influence de la ville centre de Nîmes, malgré leur éloignement géographique. Cette dynamique et notamment, l'évolution de la population, est à mettre en corrélation avec le fait qu'une très grande part des logements de la commune ont été construits à partir de la deuxième moitié du 20ème siècle.

Un parc de logements qui s'est surtout construit à partir de la deuxième moitié du 20ème siècle :

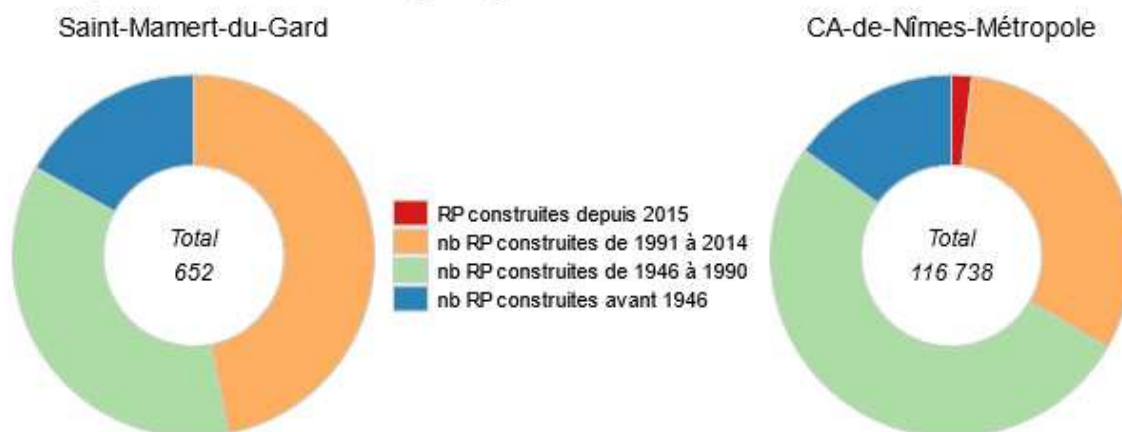
Le parc de logements de Saint-Mamert compte en 2019, 714 logements et seulement 110 avant 1946. 91% de ce parc récent sont des résidences principales. Le reste se répartit entre 3% de résidences secondaires, un taux qui est plus faible que le celui du parc de résidences secondaires de Nîmes Métropole (4,2%), et entre 5,7 % de logements vacants, qui représente un taux à peine minimum pour permettre la rotation des ménages dans le parc de logements. Ce dernier taux témoigne aussi d'une certaine attractivité pour l'habitat à Saint-Mamert, qui a pour conséquence une pression du marché de l'immobilier.



Source : Insee-RP - 2019

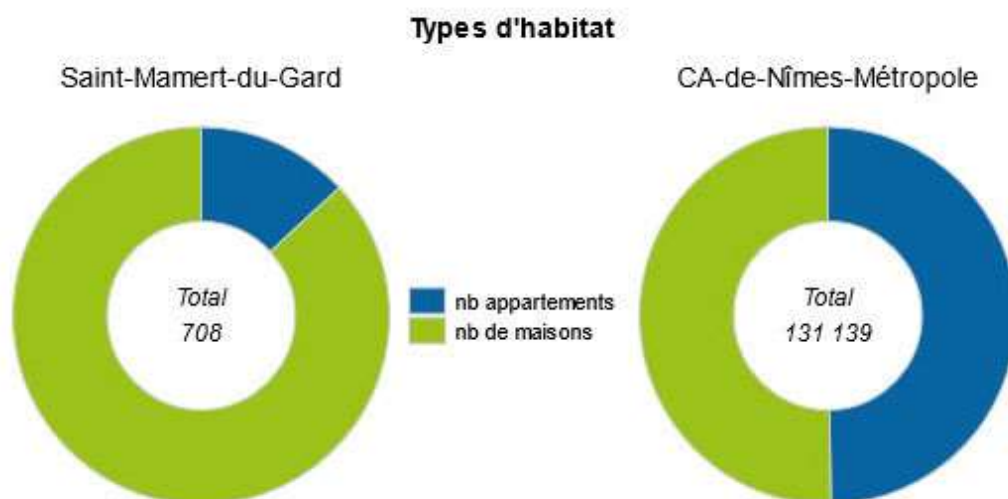
Le graphique ci-joint montre qu'une grande part des résidences principales (87%) ont été construites avant 1946, comme dans la plupart des communes péri-urbaines autour de Nîmes. Le parc de logements de Saint-Mamert est donc relativement récent, à l'échelle de l'histoire du village. Plus précisément, c'est à partir des années 1970 qu'une forte croissance de la construction de résidences principales a eu lieu, en relation avec l'augmentation de la population.

Répartition des résidences principales en 2016 - selon la date de construction



Source : Insee - RP - 2019

Comme un grand nombre de communes anciennement rurales et qui ne sont pas des polarités centrales, le parc de logements est largement dominé par la maison individuelle. En 2019, l'habitat est composé à 87% de maisons individuelles, pour seulement 13% d'appartements. Une dizaine d'années auparavant, en 2008, le taux d'appartements était encore plus bas, à seulement 8,8%. Cette évolution de 8 à 13 % confirme l'effort récent de la municipalité à favoriser la production de typologies d'habitats plus variées pour permettre à une population plus diversifiée d'habiter à Saint-Mamert. A l'échelle de Nîmes Métropole, la répartition entre maisons et appartements est quasi équivalente.



Source : Insee - RP - 2019

Le modèle de la maison individuelle largement dominant s'accompagne d'une très forte proportion de résidences principales de 4 pièces et plus (82%). 7% seulement du parc est un logement de 1 ou 2 pièces, 10%, de 3 pièces.

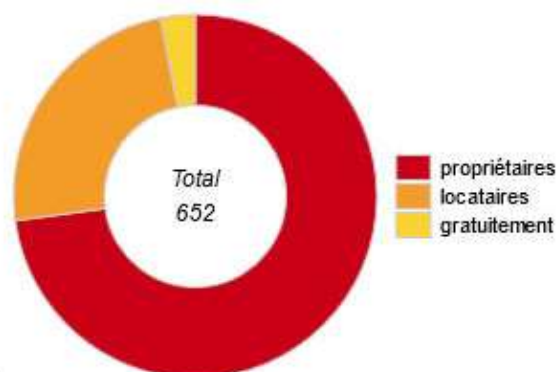
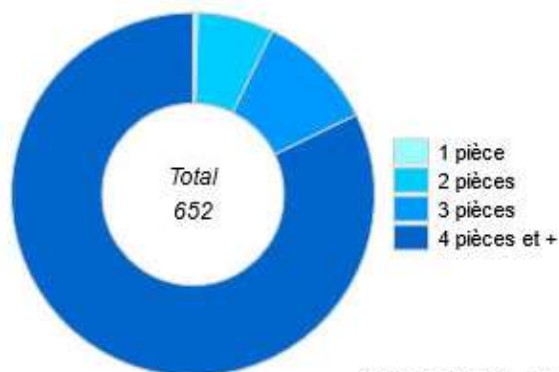
Par ailleurs, 73% des résidences principales, sont occupées par leur propriétaire, 24 % sont destinées à des locataires et 3% constituent des logements habités gratuitement (famille, prêt...).

En ce qui concerne les logements sociaux, la commune n'est pas concernée par les obligations de la loi SRU. Ils représentent environ 4,3% du parc, en 2017 (source : PLH 2019-2024 de Nîmes Métropole). Mais pour correspondre aux besoins du territoire et notamment répondre à l'objectif de solidarité du SCoT Sud du Gard, le Programme Local de l'Habitat de Nîmes Métropole 2019-2024 donne un objectif de production de 26 logements sociaux sur cette période.

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation

Saint-Mamert-du-Gard



Source : Insee - RP - 2019

Le croisement de ces indicateurs sur la population et le parc de logements de Saint-Mamert révèle quelques déséquilibres en termes de typologie et de produits de logements. Par conséquent, les habitants peuvent avoir une certaine difficulté à réaliser un parcours résidentiel au sein même de Saint-Mamert.

Deux formes de typologies urbaines, contrastées, constituent le village :

Les tissus urbains de Saint-Mamert sont caractérisés par deux morphologies :

- Le noyau ancien, avec des constructions continues, mitoyennes, alignées sur la rue, sur des petites parcelles entièrement ou presque occupées par le bâti.
- La maison de village, avec une ancienne grange ou atelier, souvent devenue garage, au rez-de-chaussée, et la maison « vigneronne », avec une cour, sur une parcelle plus importante y sont majoritaires. Elles comportent un ou plusieurs logements et quelquefois un commerce au rez-de-chaussée. Elles peuvent atteindre jusqu'à 12 mètres environ au faitage, ce qui permet jusqu'à 3 niveaux (rez-de-chaussée + 2 étages). Le noyau ancien est donc dense, avec un espace public étroit, composant un tissu serré, particulièrement intéressant pour les déplacements à pied, mais peu adapté à la circulation automobile.
- Les quartiers de maisons individuelles, avec des constructions discontinues, en recul par rapport à la rue, éloignées des limites de la parcelles, qui sont beaucoup plus grandes que dans le noyau ancien.
- Les maisons sont entourées par un jardin, plus ou moins végétalisés. Elles ont des formes très variées, composées de plusieurs petits volumes et relativement basses (rez-de-chaussée + 1 étage). Le tissu est plutôt diffus, mis à part quelques secteurs un peu plus ordonnés, avec un espace public relativement large.

Ces deux tissus bien différents permettent aisément de mettre en évidence les évolutions du village, et notamment celles des modes d'urbanisation et des modes de vie, plus consommateurs d'espaces à partir de la deuxième moitié du XXème siècle.

2. 2. 3 : MOBILITE / FONCTIONNEMENT URBAIN

La voiture, principal mode de déplacement des habitants de Saint-Mamert :

Peu de saint-mamertois travaillent dans leur commune. Or les migrations Domicile-Travail (principalement vers Nîmes) constituent l'essentiel des déplacements et utilisent majoritairement les

transports automobiles. La voiture représente 86,3% de ces déplacements. La presque totalité des ménages saint-mamertois possèdent au moins une voiture (93%).

Les routes principales d'accès à Saint-Mamert sont la D.22 et la D.1, des axes départementaux secondaires. La D.22, orientée d'est en ouest, longe le village, dessert plusieurs communes de la Gardonnenque et des garrigues nîmoises, tout en reliant Sommières à Uzès. La D.1, orientée du nord au sud, traverse le village, puis Parignargues, ainsi que la Vaunage au sud, et permet de gagner la plaine du Vistre, à une vingtaine de kilomètres.

Deux routes plus structurantes, la D.999, qui traverse tout le Gard et la RN.106, qui relie Alès et Nîmes, permettent d'atteindre la D.22 ou la D.1, puis Saint-Mamert. La D.999 positionne Saint-Mamert à 17 km du centre de Nîmes et permet de relier les deux en une petite demi-heure.

Les grandes infrastructures de déplacement, comme les échangeurs des autoroutes A9 ou A54 sont éloignées. Si la gare de Nîmes reste à moins de 20 km, la gare TGV Nîmes Pont-du-Gard se situe à 32 km, l'aéroport de Nîmes Alès Camargue Cévennes à 28 km.

La commune ne dispose pas d'aire de covoiturage. La commune est dotée de 2 bornes électriques parmi les places de stationnement public (parking Maison Dumond).

Malgré une offre de stationnement public totale de près de 256 places environ, autorisées le long de certaines voiries, dans les parcs de stationnement communaux ou encore au sein des lotissements, la municipalité enregistre régulièrement des plaintes pour un manque de stationnement au quotidien, dans le centre-ville.

Une organisation des transports collectifs, mais néanmoins une fréquence de passage faible et des temps de parcours assez longs :

La ligne de bus 112 Nîmes/Lédignan/Saint-Jean du Gard du réseau régional de LIO dessert le centre ancien et le sud de la commune avec 3 arrêts (Cimetière/Lavoir, Centre village, Gendarmerie) et avec une fréquence de 5 passages par jour en semaine et 2 par jour, le week-end. Le temps de trajet en bus de Saint-Mamert-du-Gard à Nîmes est de 45 minutes environ. Par ailleurs, la ligne 802-1 du réseau TANGO de la CANM fonctionnent essentiellement en période scolaire pour la desserte des établissements scolaires, notamment le collège F.Desmons à Saint-Geniès-de-Malgoirès.

La halte ferroviaire de « Fons-Saint-Mamert » se situe sur la commune de Fons à 3 km du centre ancien de Saint-Mamert. Elle permet aux habitants d'emprunter la ligne « Nîmes-Alès-Clermont » pour aller travailler à Nîmes ou à Alès.

La commune est desservie en transport en commun mais avec fréquence qui reste relativement faible.

Les déplacements quotidiens des piétons et des cycles, peu pris en compte dans l'aménagement jusqu'à présent :

La surface de l'agglomération urbaine de Saint-Mamert, d'environ 1km², et que l'on peut traverser à pied en une vingtaine de minutes, est tout à fait à l'échelle des déplacements cyclables ou piétons.

Dans le centre ancien, les rues sont particulièrement étroites. La circulation des véhicules est donc relativement difficile et les ruelles et venelles sont quelquefois devenues quasi-piétonnes de fait. Elles ont pour rôle la desserte locale et la circulation est limitée sur ces voies. Malgré tout, on y constate des cheminements de qualité moyenne à médiocre, parfois peu lisibles et non continus. Dans le tissu pavillonnaire, les voies, surtout des dessertes, sont d'emprise assez large (8 à 10 m) et permettent la plupart du temps de stationner et de se déplacer à pied via l'aménagement de trottoirs. Pourtant les liaisons douces entre les lotissements ou inter-quartiers sont parfois difficiles et peu sécurisées. Dans

certains secteurs, il n'y a pas de trottoirs. Quelques impasses ne favorisent pas la marche à pied, du fait qu'elles obligent les piétons à parcourir plus de distance pour contourner.

La typologie urbaine globale qui découle de l'aménagement de lotissements juxtaposés au fur et à mesure du temps, sans forcément de lien entre eux, et l'absence d'une armature claire pour la composition de l'espace public et son fonctionnement, n'incite pas à la marche à pied.

D'une manière générale, il n'y a pas de pistes cyclables, ni de dispositifs pour garer et sécuriser les cycles. Il n'y a pas non plus de piste cyclable, ni de cheminement sécurisé, pour relier le village à la gare de « Fons-Saint-Mamert ».

La présence de multiples itinéraires de randonnées dans la campagne environnante, qui contraste avec l'inconfort pour les modes doux dans le village :

Le village est entouré d'espaces naturels ou agricoles qui invitent aux randonnées à pied, en vélo, ou même avec un cheval...

Dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées – PDIPR, trois tronçons de pistes concernant la commune sont catégorisés :

- A l'Ouest, un chemin partant du hameau de Robiac au Puech Peyron situé dans la commune de Montmirat en passant par les grottes de Brassargues ;
- A l'Ouest, un chemin hors catégorie partant du Mas d'Espanet permet de rejoindre les communes de Montpezat ou Combas ;
- A l'Est, un chemin partant de la D22 à la commune Parignargues en passant par le moulin à vent.

La commune est également à proximité du chemin de grande randonnée 63 (GR63) qui va d'Avignon au Col de Mercou vers Saint-Jean-du-Gard dans le Parc National des Cévennes.

Dans le tissu urbain, de nombreux panneaux d'indication des randonnées sont visibles

2. 2. 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES, AGRICOLES ET TOURISTIQUES

Une commune plutôt « résidentielle » :

Une part importante des actifs exerce leur activité professionnelle hors de la commune (80,4%). Ces actifs travaillent essentiellement dans les grands pôles d'emploi à proximité comme Nîmes, ce qui engendre, par ailleurs, des déplacements domicile-travail assez importants.

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur la commune et le nombre d'actifs occupés qui y résident.

Indice de concentration

Indicateurs	Saint-Mamert-du-Gard	CA de Nîmes Métropole
concentration de l'emploi	36,5	▼ 111,1

Source : Insee, RP - 2019

A Saint-Mamert, cet indice est de 36,5. Cet indice, inférieur à 100, indique que l'on peut considérer la commune comme « résidentielle ». L'indice de concentration d'emploi, est toutefois passé de 32,5 en 2013 à 36,5 en 2018, ce qui est plutôt un signe d'attractivité du territoire.

Le nombre d'actifs ayant un emploi résidant sur la commune, a très légèrement diminué ces dernières années, passant de 679 en 2013 à 658 en 2019.

Il y a une prédominance du secteur tertiaire dans le marché de l'emploi communal. Selon la base des données de l'INSEE, 118 établissements sont recensés au 31 décembre 2019 sur le territoire communal dont plus de la moitié appartient au secteur tertiaire (61 % des établissements), 25,4 % à la construction et 13,6% à l'industrie.

Quelques activités artisanales, à l'échelle du statut de commune résidentielle

Il n'y a pas de zone d'activités économiques à Saint-Mamert-du-Gard. La commune accueille toutefois un peu plus d'une dizaine d'entreprises, surtout dans le domaine de la construction : 2 artisans-peintre, un électricien, un ferronnier, un maçon, une entreprise de vente et pose de plafond, un plaquiste, un constructeur de maison individuel, une entreprise de terrassement, une entreprise de matériel de signalisation, une société de taxi...

Une présence d'activités commerciales et de services, qui attirent les habitants des villages environnants

La commune est relativement bien pourvue. 11 commerces sont concentrés dans le centre ancien et son faubourg : une boulangerie-pâtisserie, un bureau de tabac avec un service « La poste relais », une supérette, un snack-bar, une pizzeria, une agence immobilière, une pharmacie, un salon de coiffure, un institut de beauté, une auto-école, un courtier en assurances et un notaire. C'est une offre qui est très attractive pour les communes alentours, notamment Parignargues, Fons et Gajan.

Cette offre est complétée par trois commerces ambulants qui sont temporairement présents sur la place de la mairie : une boucherie chevaline et une boucherie-charcuterie, le jeudi, un ostréiculteur, le samedi.

Un réseau de producteurs « La ruche qui dit oui » propose, une fois par semaine, de réserver des produits locaux sur leur site internet (fruits, légumes, cosmétiques...) et de les récupérer à la Maison Dumond.

Une activité agricole encore bien vivante

(Source : Rapport de présentation du PLU, en cours d'élaboration en 2022)

Dans le contexte de déprise agricole du sud du Gard d'une manière générale, la commune de Saint-Mamert-du-Gard déroge à la règle. Elle a vu sa Superficie Agricole Utilisée (SAU) augmenter par rapport à 2010 (+89,6 ha entre 2010 et 2020) tout comme sa Production Brute Standard (PBS) : 21,2% en plus. Les surfaces cultivées augmentent donc, même si le nombre d'exploitations diminue depuis une quarantaine d'années : en 2020 ce sont 10 exploitations qui sont recensées contre 18 exploitations en 2010, 31 en 2000 et 62 en 1980, selon l'Agreste.

La commune est caractérisée par la présence des agriculteurs, de la viticulture notamment, et la présence d'un éleveur ovin et caprin. Deux domaines, le domaine d'Eriane et le Mas d'Espanet vendent du vin. Il y a aussi un centre équestre et pension pour chevaux privée, les « Écuries du Mas des Montagnons », qui est en activité au sud-ouest du territoire.

Une activité de tourisme vert, adaptée au potentiel du village

Les garrigues et surtout le Bois des Lens à l'ouest de la commune sont une source d'attractivité touristique avec la présence de nombreux chemins forestiers qui permettent de découvrir le site. De nombreux panneaux et cartes guident les randonneurs au sein des espaces urbains, agricoles et forestiers. Grâce à son centre ancien et à ses édifices (église et temple protestant notamment), la

commune se prévaut également d'atouts en matière de tourisme patrimonial. Saint-Mamert-du-Gard dépend de l'office de tourisme de Nîmes Métropole. De plus, elle jouit de sa situation à moins de 30 minutes de route de plusieurs sites touristiques remarquables dont Nîmes, Sommières, Uzès, le Pont du Gard ou encore les Cévennes.

En termes d'hébergements touristiques, il y a un établissement de chambres d'hôtes « La Mazade » avec 3 chambres, une table d'hôte, un gîte de 35 m² et une salle de réunion de 70m².

Une aire pour camping-cars est située sur le parking du parc associatif Jean Rémy Solana (5 places sur herbe). L'accès est gratuit et la durée maximale du stationnement est limitée à 72 heures. Une aire de vidange est située route du stade, à côté du cimetière.

2. 2. 5 : TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES

Depuis plusieurs années, la commune s'appuie sur la prise en compte des enjeux écologiques et environnementaux dans les démarches de projet, les actions et les aménagements qu'elle initie.

Elle adhère au Conseil en énergie Partagée (CEP) de Nîmes Métropole, et a fait dresser un bilan de la consommation des bâtiments communaux afin de programmer des travaux de rénovation et d'envisager la production d'énergie renouvelable.

Lors des marchés de travaux qu'elle lance, les considérations environnementales font partis des critères d'analyse des offres des entreprises réalisant les travaux d'aménagements publics.

La commune n'utilise plus de pesticides dans tous les espaces publics qui relèvent de sa gestion et de sa responsabilité depuis 10 ans. Depuis 2017, elle est labélisée « Terre saine », qui est une démarche visant à valoriser les communes exemplaires qui ont une gestion « zéro-phyto ». Elle a eu la volonté de poursuivre cette démarche engagée avec le « zéro-phyto », en répondant à l'appel à candidature « Territoire 100% compostage » lancé par Nîmes Métropole en 2021. Cet appel vise à accompagner les collectivités, pour avoir une gestion optimisée du tri à la source des bio-déchets et réduire ainsi les déchets. Lauréate de cet appel, la commune, dans le cadre d'une réflexion globale et avec une forte dimension pédagogique en complément d'un projet éco-école, a procédé à l'acquisition d'un broyeur à végétaux ainsi que les possibilités d'en faire bénéficier les habitants. Elle a également créé une plateforme de gestion des déchets verts, gérée par une commission extra-municipale regroupant des élus, des agents municipaux et des habitants. Cette démarche « Territoire 100% compostage » vient compléter la création depuis 2015, des jardins partagés situés et ouverts aux habitants, à l'Ouest du village.

Il est à noter que le label Eco-Ecole a été attribué aux 2 écoles de Saint-Mamert du Gard, notamment pour le projet sur la thématique du tri sélectif, en 2021. Saint-Mamert a souhaité se saisir de ce programme international, soutenu par le Ministère de l'Education nationale, pour développer l'éducation au développement durable, au sein de ses établissements scolaires.

Saint-Mamert a également répondu à l'appel à projet de réduction des ilots de chaleur 2023, lancé par l'organisme à vocation sanitaire pour le végétal, FREDON Occitanie.

En parallèle de ces démarches et actions variées, la commune propose d'ores et déjà 2 bornes de rechargement pour les voitures électriques, qui sont situées sur l'aire de stationnement de la route de Nîmes, près de la Maison Dumond.

Article 2.3 : Synthèse du diagnostic et identification des enjeux

CADRE DE VIE	
Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Un village à l'écart des grandes infrastructures routières, qui favorise une ambiance apaisée attirante, avec toutefois la proximité de la halte ferroviaire à Fons sur la ligne Nîmes-Alès • Un environnement d'espaces naturels et agricoles de qualité (Bois de Leins, Gardonnenque) • Un nombre important et une certaine diversité d'équipements, qui enrichit l'offre du bassin de vie dépassant les limites communales et contribue au statut de pôle de proximité ; • Un pôle de centralité convivial, rassemblant équipements, services et commerces, au cœur de village, qui favorisent les rapports sociaux et la vitalité du village ; • Une vie associative riche, et en partie liée aux biens communs, au patrimoine et à l'histoire de Saint-Mamert 	<ul style="list-style-type: none"> • Un étalement urbain des cinquante dernières années, qui a entraîné une certaine banalisation du village ; • Un environnement avec des aléas inondation, ruissellement et incendie peu propices à l'urbanisation ; • Des espaces publics qui, de manière générale, ont un caractère « routier » prédominant (omniprésence des surfaces bitumées, stationnements sur voirie, rareté de la végétation...), et sont peu engageants ou attirants pour le piéton ou promeneur ; • Un patrimoine dont une partie est peu mis en valeur et/ou en voie de dégradation (calade et ruelles, lavoir, fontaine du Griffon, Temple, capitelles...); • Une offre d'équipements sportifs limitée, mis à part les anciens terrains de sports (tennis, football) inutilisables, de par leur situation en zone inondable, leur déconnexion des quartiers habités et des autres équipements, hors de l'enveloppe urbaine, au-delà de la RD 22, au sud-est du territoire, et leur état d'abandon.
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et conforter l'esprit de village ; • Requalifier et prendre soin de l'espace public et du cadre bâti du centre ancien, pour conforter ses fonctions ; • Développer la commune en optimisant l'enveloppe urbaine existante (réinvestissement du foncier bâti ou non-bâti sous-utilisé), tout en veillant au maintien et au renforcement des modes de vie contemporains et attirants ; • Ralentir fortement l'extension sur les secteurs non encore artificialisés pour préserver l'environnement et le paysage du village ; • Maintenir et renforcer le niveau d'équipements, notamment en ce qui concerne les équipements sportifs, pour répondre aux besoins des habitants du bassin de vie de Saint-Mamert et conforter son rôle de pôle de proximité ; • Offrir des espaces de nature supports de lien social et favorables à la santé (fraîcheur, sport...) accessibles au plus grand nombre ; • Mettre en valeur le patrimoine urbain, historique et paysager en vue de faire découvrir les spécificités saint-mamertoises, et de contribuer à la valorisation du territoire de la gardonnenque, d'une manière plus générale. 	

HABITAT ET POPULATION

Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance démographique en hausse depuis 1975, associé à un parc de logements, qui s'est agrandi • Une faible part de résidences secondaires • Une commune attractive (faible taux de vacances des logements, 30% de résidents de moins de 4 ans...) • Un tissu d'habitats relativement lâche et la présence de foncier potentiellement optimisable, qui permettent à la commune de combler les « dents creuses », sans altérer les espaces agricoles ou naturels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une prédominance de l'habitat individuel, avec des logements de grande taille, qui risquent ne pas convenir aux besoins des ménages jeunes et modestes, ou à la diminution de la taille des ménages ; • Un parc de logements assez consommateurs d'espaces qui est en train d'atteindre des limites (au regard du risque inondation, de la préservation des terres agricoles, naturelles...) • Une tendance au vieillissement de la population, qui pourrait avoir un impact sur la vitalité de la commune, l'utilisation des équipements ou encore l'inadaptation du parc de logements • Un parc locatif peu développé, qui favorise la rareté de jeunes ou modestes ménages
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un équilibre entre la population jeune et la population âgée pour maintenir la vie du village et son attractivité ; • Maintenir les jeunes sur le territoire, permettre d'accueillir les ménages modestes, dont font partie souvent les jeunes ménages, développer le parc locatif, y compris social ; • S'appuyer sur l'évolution de la taille et la composition des ménages afin d'adapter la production en logements et offrir un parcours résidentiel complet sur le territoire ; • Favoriser des formes urbaines plus denses, et financièrement plus abordables, pour limiter la consommation de l'espace et permettre de continuer d'accueillir des habitants. 	

MOBILITE ET FONCTIONNEMENT URBAIN

Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Un village avec des trafics de circulation d'automobiles modérés sur le réseau principal et faible sur le reste du réseau ; • Une majorité des habitants est située à moins de 5 à 10 minutes à pied du centre ancien qui polarise les principaux équipements, commerces et services ; • Une commune dont l'échelle est favorable aux déplacements cyclables et piétons ; • Une offre de stationnement publique répondant aux besoins (237 places environ), plutôt favorable pour rééquilibrer les usages de l'espace public du cœur de village, au profit de ceux qui y vivent et des piétons ; 	<ul style="list-style-type: none"> • En dehors du train, une offre en transports en commun existante, mais peu attractive d'un point de vue de la fréquence ; • Des déplacements pendulaires importants avec environ 80% des saint-mamertois qui travaillent en dehors de la commune, générant des flux routiers à gérer dans la commune et au-delà, vers Nîmes, Alès ou la Vaunage...; • Un espace public, d'une manière générale, surtout destiné à la circulation automobile, au détriment d'autres modes de déplacement (à pied, en vélo) ; • Aucun aménagement cyclable et une quasi-absence de stationnement vélo sur la commune ; • L'offre de stationnement, assez importante, est ressentie comme éloignée des générateurs de flux (commerces, équipements...) et insuffisante ; • Des zones dangereuses et accidentogènes au niveau du croisement au sud du cimetière entre la RD1 et RD22 et de celui du chemin de la Gare avec la RD22 ; • Une absence d'itinéraires sécurisés pour les modes doux sur des itinéraires stratégiques (entre les communes dont les écoliers se rendent à Saint-Mamert et entre la halte ferroviaire et Saint-Mamert) induisant la rareté de ces pratiques de déplacement ;

Enjeux

- Améliorer la qualité des espaces publics pour favoriser la sécurité et le bien-être des habitants, encourager la marche à pied ou l'utilisation du vélo, dans le but de faire évoluer les modes de déplacement ;
- Tirer parti de la ligne du train régional Nîmes-Alès, en aménageant la liaison en modes doux entre le village de Saint-Mamert et la halte ferroviaire, notamment pour favoriser des alternatives de déplacements à la voiture ;
- Réfléchir, mutualiser et mettre en œuvre, avec les communes voisines, des liaisons en modes doux stratégiques pour réduire la dépendance à l'automobile pour se déplacer, pour sécuriser, rendre confortable et attractif la pratique du vélo ou la marche à pied ;
- Traiter les entrées et sorties de ville sur la départementale D.22, pour sécuriser et rendre plus confortable les déplacements à pied ou en vélo, pour équiper la commune en aire de covoiturage et pour rendre plus lisible la séquence d'entrée ;

ACTIVITES ECONOMIQUES, AGRICOLES ET TOURISTIQUES

Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Des commerces qui attirent les habitants des communes voisines, et contribuent ainsi le statut de petite polarité de proximité de Saint-Mamert ; • Des activités agricoles très présentes et variées, avec des appellations et des signes de qualité qui peuvent contribuer encore plus à la valorisation des produits du territoire ; • Des atouts en matière de tourisme vert et de randonnées, qui s'inscrivent dans la dynamique touristique et de loisirs de la gardonnenque ; • Des atouts en matière de patrimoine historique et urbain, dont la mise en valeur est à même d'attirer des visiteurs sur le village et contribuer au développement économique local. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre en restauration un peu limitée (1 snack-bar et 1 pizzeria) et une faible offre en hébergement touristique (1 chambre d'hôte), qui ne favorise pas l'accueil des visiteurs au-delà de la journée ; • Des activités touristiques ou de loisirs peu mises en valeur (accès vers les sentiers de randonnées, éléments patrimoniaux à rénover, potentiel urbain qui reste à révéler...) • Une faible activité artisanale et aucune zone d'activités sur la commune, ce qui peut constituer un frein pour accueillir un certain type d'activités, mais un atout pour imaginer d'autre forme d'accueil ; • Une petite diminution du taux d'activités et un taux de chômage plutôt à la hausse ;
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Conforter le rôle fédérateur du cœur de village grâce aux commerces, aux services et aux équipements ; • S'appuyer sur le patrimoine historique et urbain pour capter les touristes et promeneurs, notamment sur le village ; • Préserver le tissu économique et soutenir l'économie présentielle ; • Valoriser et soutenir l'activité agricole et les initiatives en la matière, notamment celles qui contribuent à l'autonomie alimentaire, permettent des circuits-courts et favorisent la plus-value du territoire. 	

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES

Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux écologiques et environnementaux dans les démarches de projet, les actions et les aménagements, sont déjà pris en compte depuis quelques années ; • L'adhésion au Conseil en énergie partagée de Nîmes Métropole (audit réalisé sur les bâtiments communaux / consommation d'énergie) • Une commune engagée dans la charte régionale Objectif Zéro Phyto, labélisée « Terre saine », et « Territoire 100% compostage » ; • Le label Eco-Ecole attribué aux 2 écoles de Saint-Mamert ; • 2 bornes de recharge de véhicules électriques installées sur la commune ; • Un PCAET en cours d'élaboration à l'échelle de l'agglomération ; • La mise à disposition de parcelles aménagées pour des jardins familiaux ; • Des réflexions en cours sur la diminution des ilots de chaleur, la végétalisation des espaces publics, la désimperméabilisation des cours d'écoles (commune inscrite dans le programme « Oasis ») 	<ul style="list-style-type: none"> • Des modes de vie, pas seulement propres à saint-Mamert mais propre aussi à notre société contemporaine, qui sont générateurs de nuisances environnementales, et difficiles à faire évoluer dans un contexte villageois et naturel, où les impacts des dysfonctionnements écologiques ne sont pas toujours perceptibles ; • Des bâtiments communaux à adapter pour réduire les consommations énergétiques, qui ne pourront pas être tous traités, à court terme (aspect financier) ; • De nombreux espaces publics relativement « minéraux », source de chaleur urbaine en été ; •
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de mettre l'environnement au cœur de la mise en œuvre du développement de la commune en conciliant les nécessités de rénovation du patrimoine immobilier et foncier public (bâti, espace public, réseaux...) et la performance environnementale ; • Rendre le village plus résilient aux changements climatiques, et plus autonome d'un point de vue énergétique et alimentaire ; • Rendre les habitants moins dépendants de la voiture pour leurs déplacements (en améliorant les espaces publics pour la marche à pied et la pratique du vélo) ; • Faire évoluer les modes de vie des habitants vers des modes moins consommateurs d'énergie, plus économes en foncier, tout en apportant une amélioration à leur conditions et cadre de vie. 	

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

3. 1 : Vision panoramique du Projet de Développement, ou l'ambition de la commune

Le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Mamert est en cours de Révision. Dans ce cadre, la commune établit son Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PADD expose l'ambition de la commune en termes de développement pour les années à venir. Il présente quels sont les objectifs à atteindre et les orientations pour y parvenir, qui s'articulent en 3 grands volets.

Ainsi, à l'horizon 2032, Saint-Mamert-du-Gard s'envisage comme :

➤ Un village au développement urbain maîtrisé et équilibré :

La commune projette d'atteindre environ 1889 habitants en 2032, soit 246 habitants supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Cet objectif correspond à son rôle au sein du territoire de Nîmes Métropole où elle est ciblée comme un « village ». La maîtrise de sa croissance démographique doit permettre de maintenir les caractéristiques identitaires de la commune, et d'être en cohérence avec le niveau de services et d'équipements accessibles aux habitants. La mixité sociale, la diversité des formes urbaines ainsi que l'optimisation de l'enveloppe urbaine déjà bâtie sont des caps qui orientent la future urbanisation de la commune. Un seul site d'extension, limité à 1 ha, doit suffire pour répondre à ces objectifs, si le renouvellement de la ville sur elle-même est privilégié. Ce secteur d'extension permettra un nouveau petit quartier mixte à vocation d'habitat et d'équipements.

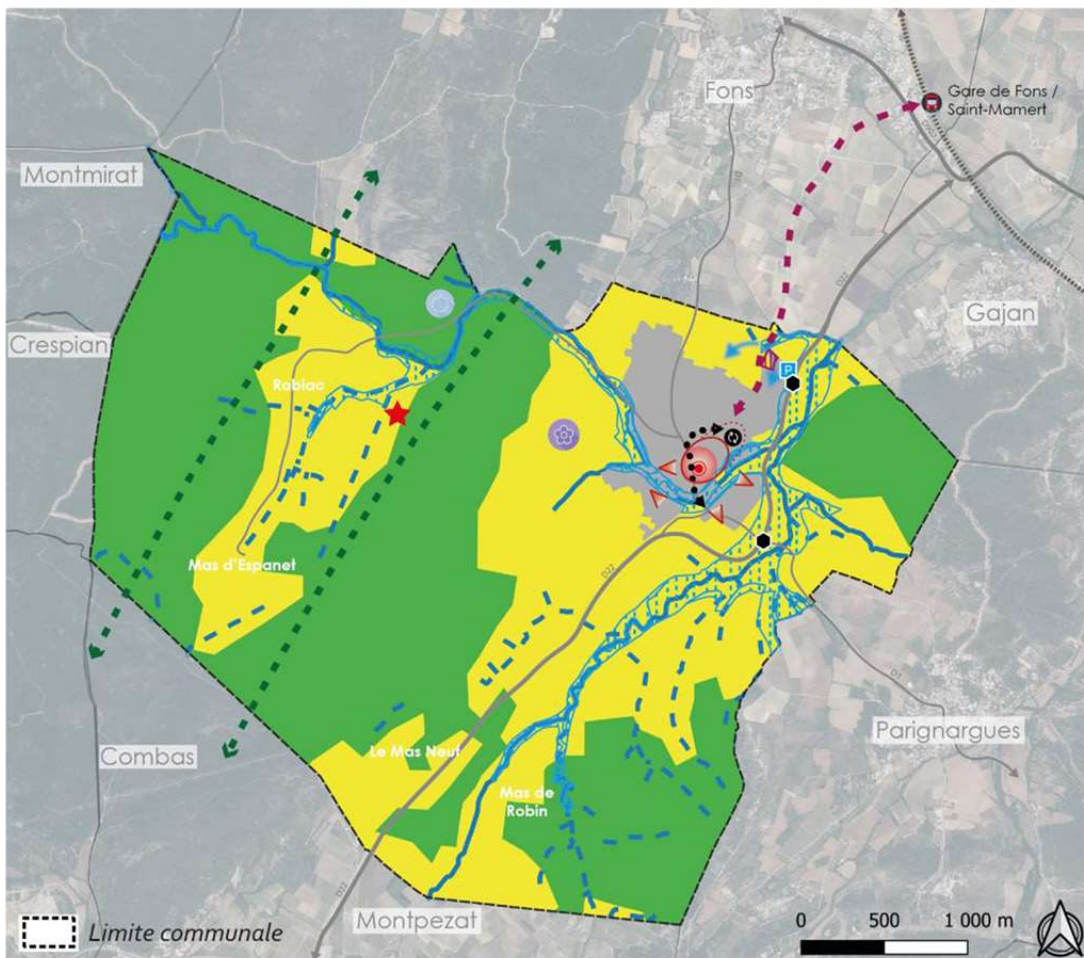
➤ Un village à l'attractivité renforcée grâce à la préservation de son authenticité et de son cadre de vie

Saint-Mamert compte poursuivre le renforcement du dynamisme économique locale et le développement des emplois sur la commune, notamment à travers le maintien et renforcement de l'offre commerciale de proximité et des services à la personne et la préservation du terroir agricole. La valorisation des richesses naturelles et patrimoniales doit garantir un cadre de vie de qualité, aussi générateur d'une économie touristique. La consolidation du cœur de village est ciblée pour le renforcement de l'attractivité et le dynamisme de la commune. La commune envisage aussi l'amélioration des déplacements par le biais de l'aménagement de l'espace public plus favorable aux modes doux et une meilleure gestion du stationnement.








➤ Un village où l'environnement est au cœur du développement

D'une part, Saint-Mamert s'appuie sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) pour décliner les éléments constitutifs de la trame verte et bleue et, maintenir et conforter des éléments de nature plus ordinaire, à son échelle. D'autre part, elle promeut un urbanisme soutenable, à travers la préservation et la valorisation de la ressource en eau ou encore la maîtrise des énergies. Ainsi, elle favorise la sobriété des constructions, encourage l'efficacité énergétique des constructions, saisit les opportunités de développement des énergies renouvelables et de rénovations énergétiques, en lien avec la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et des actions portées par Nîmes Métropole.




Projet d'Aménagement et de Développement Durables







Urbanisation et activités

-  Conforter l'enveloppe urbaine existante : privilégier la densification maîtrisée, le comblement des dents creuses et la réhabilitation des logements vacants
-  Conforter le rôle fédérateur du centre ancien grâce aux commerces et services
-  Extension du centre-bourg
-  Mobiliser le secteur de la cave coopérative en termes de renouvellement urbain
-  Permettre le développement des énergies renouvelables
-  Permettre le développement de secteur à vocation de logements et équipements
-  Préserver et valoriser les espaces agricoles





Paysage et patrimoine

-  Protéger et mettre en valeur du patrimoine local et des éléments bâtis du centre ancien
-  Préserver les vues sur le centre ancien et le paysage
-  Protéger le gisement de Robiac



Milieux naturels et biodiversité

-  Préserver les milieux naturels (Ensemble naturel patrimonial)
-  Conforter les corridors terrestres
-  Maintenir les continuités aquatiques et préserver les ripisylves
-  Création de jardins partagés

Mobilités

-  Sécuriser et aménager certaines voies afin d'encourager les mobilités douces en lien notamment avec les équipements
-  Favoriser la liaison avec la gare de Fons / Saint-Mamert
-  Requalifier le carrefour
-  Réaménager le parking situé devant le FAM et la gendarmerie

Risques

-  Prendre en compte le PPRI Gardon Amont
-  Prendre en compte le ruissellement pluvial



3. 2 : Projet de Développement et de valorisation

Pour répondre à son ambition, la commune a défini un projet de développement et de valorisation (PDV) qui permet de mettre en œuvre des actions et des projets dans les années à venir. Le PDV s'articule autour de 4 axes de travail, dont l'un, particulièrement transversal, concerne sa politique environnementale et écologique :

➤ AXE 1 : LA CREATION D'UN POLE DE VIE CENTRAL, CONVIVIAL ET FEDERATEUR AU CŒUR DU VILLAGE

La commune a la volonté de consolider la centralité attendue à l'échelle de son bassin de vie. Le but est de fédérer les habitants sur un véritable pôle de vie, public, animé et convivial, qui concentre les fonctions urbaines en termes d'équipements, de commerces et de services, en complément de l'habitat. L'enjeu est aussi que ce pôle de vie central reste le catalyseur de lien social et intergénérationnel entre les différents publics utilisant cet espace, afin de renforcer l'identité villageoise de Saint-Mamert et d'assurer une certaine cohésion et le bien-être des habitants.

Elle entend poursuivre ce projet grâce à la requalification des espaces publics autour des écoles en saisissant l'opportunité de terrains jusque-là plutôt sous utilisés. La réhabilitation de l'école primaire, qui nécessite des adaptations en termes de d'organisation des espaces et de confort thermique est également programmée. En complément, des actions de modernisation et de rénovation sur les bâtiments publics existants vont continuer d'être menées. A plus long terme, c'est aussi un renforcement de l'offre en équipements du cœur de village, qui est prévu.

La municipalité a déjà engagé plusieurs actions. Une première partie de la requalification des espaces publics autour des écoles a déjà été réalisée, entre 2021 et 2022. Actuellement, c'est donc un nouvel espace sportif et familial comprenant un skate-park, un terrain multisport, un espace fitness, un boulodrome et un mur d'escalade, qui est offert aux citoyens en plein cœur de village. Les travaux d'aménagement très récemment finalisés visent à sécuriser l'accès aux écoles, avec la création d'un dépose-minute et la mise à sens unique de la rue, à supprimer le stationnement existant et le disposer en retrait, pour permettre l'organisation de festivités sur l'espace public ainsi reconquis. Soucieuse de contribuer à l'amélioration de l'environnement et du bien-être, la municipalité a opté pour des aménagements vertueux : un traitement de sol approprié aux modes doux (stabilisé et béton désactivé), une grande part de « désimperméabilisation » des surfaces, un espace mieux partagé entre voitures et piétons, la création de massifs en creux pour capter les eaux de ruissellement pluvial conçus avec l'aide de la direction de l'eau de Nîmes Métropole et expérimentale dans le territoire, ou encore la mise en place de composteurs collectifs dans le cadre de l'appel à projet territoire 100% compostage.

Très vite adopté par les Saint-Mamertois, ce pôle de vie attire aussi les habitants des communes voisines. A plus long terme, de nouvelles phases d'aménagement vont compléter cette requalification. Pour cela, la commune mène une veille foncière sur les terrains non bâtis mitoyens et sur un parc boisé privé pour les acquérir, et les rendre accessibles à tous et agrandir l'espace public au cœur du village.

En parallèle des actions sur l'espace public, la commune envisage l'amélioration des équipements publics de ce pôle de vie. Une étude de diagnostic énergétique réalisée par les services de Nîmes Métropole sur les bâtiments publics, a permis de préciser les besoins et les priorités de rénovation. Suite à une étude de faisabilité et de programmation avec un urbaniste, la commune souhaite lancer la réhabilitation et rénovation de l'école élémentaire. Les principaux objectifs de l'opération sont la rénovation thermique et énergétique des bâtis existants, la réorganisation des aménagements intérieurs de l'école et de la bibliothèque, et l'extension des bâtiments pour créer un nouvel espace de restauration scolaire mieux adapté et destiné aux écoliers de la maternelle et de l'élémentaire. Le projet

comprend également le réaménagement de l'ensemble de la cour de récréation en valorisant les espaces verts et ombragés et la création d'un nouveau préau.

Par ailleurs, la commune envisage également la rénovation énergétique du foyer communal et celle de la mairie. Pour compléter le pôle de vie du cœur de village, la création d'un centre de loisirs est recherchée. De même, l'ancienne structure du hangar technique municipal, qui a peu d'intérêt en cœur de village pour l'habitant, pourrait être réutilisée dans le but de servir de halle couverte pour un marché. Elle réfléchit aussi à la création d'une cuisine centrale qui permettrait de s'impliquer encore davantage dans une politique durable et responsable. Actuellement, l'absence de cuisine centrale nécessite le recours à un traiteur extérieur pour une centaine de plats par jour, en direction des écoliers, des personnes âgées, et des résidents de la maison des autistes. Une cuisine centrale municipale permettrait d'introduire dans l'alimentation les produits locaux et bio, d'interdire les OGM ou certains additifs, d'initier les jeunes à l'alimentation saine, de proximité et saisonnière. Sa situation à proximité de la restauration scolaire serait stratégique.

Pour l'ensemble de ces projets envisagés, la commune exerce une veille foncière sur le cœur de village autour de la nouvelle place, de manière à anticiper et mettre en place progressivement une stratégie sur le très long terme.

➤ **AXE 2 : LE RENOUVELLEMENT URBAIN, CONFORTANT ET AGRANDISSANT LE CŒUR DE VILLAGE**

Une certaine forme de densification du village est d'ores et déjà à l'œuvre au sein de l'enveloppe urbaine. Des projets privés de division, en plusieurs logements, de parcelles peu bâties ou de grands locaux se réalisent, comme c'est le cas récemment pour les maisons vigneronnes Rue de la Galinière qui ont été transformées en appartements. C'est un processus que la commune entend encadrer, notamment pour lutter efficacement contre la consommation de nouveaux terrains agricoles ou naturels, tout en maintenant le développement du village.

Pour cela, elle a priorisé le site de l'ancienne cave coopérative en friche auquel s'ajoutent 2 parcelles voisines mobilisables, pour mener à bien un projet d'ensemble cohérent. L'ensemble de ce foncier forme un secteur de 9000 m², stratégiquement situé de part et d'autre du chemin de la Gare, qui est la principale voie d'accès au cœur du village depuis le nord. A 5 minutes à pied et dans le prolongement de la création de l'espace public fédérateur de la Place des Ecoles, le secteur jouit d'un fort potentiel pour répondre aux besoins de la commune en termes d'équipements publics, de renforcement de l'offre commerciale dans le village, de production de logements complémentaires aux produits déjà existants et d'amélioration du maillage de cheminements doux. Le projet de réinvestissement de ce secteur vise à élargir la centralité du cœur de village. Début 2022, le projet de la reconversion de la friche de la cave coopérative est éligible à la 3^{ème} édition du « fonds pour le recyclage des friches » initié par l'Etat, et sélectionné à l'appel à projets « Reconquête des friches en Occitanie » lancée par la Région (Commission Permanente du 16 décembre 2022).

Pour étudier la faisabilité du projet, la programmation urbaine et les modalités de la mise en œuvre, la commune est accompagnée par la SPL Agate, tandis que l'établissement public foncier régional d'Occitanie (EPF) réalise le portage foncier. Actuellement, la totalité des parcelles sont maîtrisées par l'EPF, tandis que la SPL Agate et la commune sont dans une phase d'études de mises en œuvre opérationnelles et de définition d'un schéma directeur d'ensemble. Parallèlement, le programme est en cours de consolidation. A terme, le secteur devrait accueillir un espace intergénérationnel, avec une maison d'assistance maternelle, des logements sociaux seniors et quelques logements en habitat intermédiaire. Le foncier de la friche elle-même est plutôt réinvesti pour la construction d'une quinzaine de logements collectifs libres, de commerces en rez-de-chaussée (environ 800 m² dont commerces de bouche, de produits locaux, un traiteur...), et de salles dédiées aux activités des associations (environ 390 m², avec, à l'étude actuellement, une ou deux salles de sports, un tiers-lieu comprenant une

bibliothèque ...). Le projet d'ensemble devrait également comprendre 4 terrains à bâtir individuels. En tout, le projet d'ensemble permettra la production d'environ 37 logements ainsi que la création d'espaces publics et places de stationnements associés. Un maillage d'espaces publics permettra notamment de relier le chemin de la Gare au chemin de Saint-Géniès pour se rendre à la place des Ecoles, tout en desservant les programmes du secteur renouvelé.

➤ **AXE 3 : L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT URBAIN, TOUT EN VALORISANT LE CADRE DE VIE DU VILLAGE**

Dans son PADD, la commune affiche la volonté de renforcer l'attractivité du territoire, en préservant son authenticité et son cadre de vie.

L'une des premières actions qu'envisage la municipalité est le réaménagement des espaces publics, notamment du centre ancien, qui concentre les marqueurs d'identité villageoise, en profitant de la nécessité de rénover et d'optimiser les réseaux. Ainsi, en parallèle du programme de rénovation des réseaux, la commune planifie le traitement des sols de la rue de la Mazade, de la rue des Acacias ou encore de la rue de la Galinière et en prolongement, la place de la Mairie, qui accueille le parvis du Temple. Le choix de l'aménagement de ces espaces est envisagé de manière à favoriser la marche à pied ou le déplacement en vélo, mettre en valeur le cadre bâti et révéler l'authenticité de ces ruelles. La volonté d'améliorer la mobilité, notamment à pied ou en vélo, pour faire diminuer l'usage de la voiture, implique de rendre plus attractifs les parcours. C'est notamment le cas de la rue de la Calade pour laquelle la commune programme également la rénovation, qui révélera d'une part la qualité de l'ancienne mise en œuvre de l'ouvrage et d'autre part assurera la liaison entre le parc Jean Rémy Solana ou l'aire de stationnement des camping-cars, et le cœur de village.

Le confort, la qualité de l'ambiance, l'embellissement des espaces urbains et la présence de verdure dans les rues, qui sont aptes à conforter le caractère villageois, sont des objectifs communaux. C'est pourquoi la commune envisage de mettre en place un permis de végétaliser les espaces urbains, avec l'accompagnement du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme du Gard (CAUE 30). Cette amélioration envisagée sur ces espaces publics sera confortée par la rénovation de l'éclairage public, qui va être menée à court terme.

En complément, la municipalité prend en compte son patrimoine historique bâti, d'une part pour le conserver et le transmettre aux générations futures, et d'autre part, parce qu'il joue un rôle important dans la valorisation des spécificités architecturales, paysagères ou historiques, garantes d'attrait. Elle envisage en particulier la restauration du Griffé, en complément du traitement de la place de la Mairie (parvis du Temple). De plus, pour compléter le projet du site de la place de la Mairie, elle réfléchit à la restauration et au réinvestissement du Temple. Il pourrait être mis à disposition des initiatives associatives pour un lieu de qualité, pour des activités ou des événements culturels.

A l'extérieur du village, ce sont les capitelles qui pourraient être valorisées, notamment par le biais de la création d'un sentier de découverte balisé et signalisé à partir du cœur de village et des aires de stationnement périphériques existantes.

La restauration du lavoir est également au programme, dans le cadre de l'amélioration de l'entrée de ville par la route du Stade puis route de Nîmes, dans le prolongement de la requalification du carrefour entre la D1 et la D.22.

En effet, la commune souhaite sécuriser et traiter cette entrée de ville, qui constituent, avec celle par le chemin de la Gare, les deux accès principaux au cœur de village. Elle est actuellement peu valorisante et peu sécuritaire, malgré les déplacements des écoliers entre Parignargues et Saint-Mamert. Les objectifs sont multiples : sécuriser les modes doux, végétaliser, rendre plus agréable et attrayant, mettre en scène l'espace traversé, rendre plus lisible les accès aux stationnements... D'une

part, le carrefour entre la D.1 et la D.22, particulièrement dangereux, nécessite une sécurisation plus importante, qui est en cours de discussion avec les services départementaux. D'autre part, l'extension du cimetière envisagée par la commune et l'acquisition de foncier dans ce but, sont l'occasion de repenser les accès et les déplacements, notamment en faveur des piétons et des cyclistes, le long de la route du stade, dans une vision d'ensemble depuis la D.22 jusqu'à la Maison Dumond, avec son aire de stationnement récemment traitée. Ce projet d'amélioration de l'entrée de ville est complémentaire également du projet de créer une piste cyclable entre Parignargues et Saint-Mamert du Gard, qui serait d'envergure intercommunale.

La deuxième entrée principale, par le chemin de la Gare, est également un secteur de réflexion pour Saint-Mamert. Le chemin de la Gare a été réaménagé assez récemment. Il intègre des trottoirs confortables et quelques emplacements de stationnements linéaires assez distants les uns des autres de manière à limiter leur impact visuel, tout en apportant une offre suffisante. Dans cette continuité, c'est le secteur situé autour du carrefour de la D.22 qui nécessite désormais d'être traité. Ce secteur est stratégique à plus d'un titre : il constitue l'entrée du chemin de la Gare déjà valorisé, le seuil de la du foyer d'accueil médicalisé du Bois de Leins et de la nouvelle gendarmerie, et le futur point d'accès au nouveau quartier qui sera planifié dans le PLU en cours d'étude, au nord-ouest du village. Les objectifs de la commune sont multiples : la mise en scène de l'entrée du village, l'intégration des modes doux et la continuité des parcours, notamment en lien avec la piste cyclable projetée en direction de la halte ferroviaire de Fons, l'aménagement d'une aire de stationnement, y compris de covoiturage, et le traitement d'une liaison vers le futur quartier mixte du nord-ouest, à l'arrière du foyer médicalisé et de la gendarmerie. Non encore totalement étudié, il s'agit d'un projet d'aménagement qui pourrait se réaliser, sur la même temporalité que celle du développement de la commune prévu au nord-ouest.

Par ailleurs, Saint-Mamert envisage les équipements, les services et leur accessibilité, en fonction du rôle de pôle de proximité qu'elle joue avec Fons, au cœur d'un petit bassin de vie réunissant aussi Parignargues et Gajan. Le besoin d'équipements de sports, favorables à la santé et à la cohésion sociale, est également partagé par ce petit bassin de vie. En remplacement des terrains inutilisables, en raison de leur inondabilité le long du ruisseau de Braune et de la D.1, la commune envisage la création d'un stade de football, de terrains de tennis et d'un parcours de santé. L'implantation de ce nouveau pôle sportif, au nord-ouest du village est proche notamment de Fons et de Gajan, avec qui la réflexion d'une mutualisation, dans un objectif d'économie et de bien commun, est engagée.

En parallèle et en complément, elle souhaite également garantir des facilités de liaisons en modes doux entre le village de Saint-Mamert et Fons, voire Gajan, pour permettre aux habitants de relier la halte ferroviaire en toute sécurité et confort. Une piste cyclable entre Saint-Mamert et Fons, sur laquelle pourrait aussi se greffer Gajan, est un projet stratégique, en réflexion parmi ces communes. L'intérêt de cette piste est multiple : assurer l'accessibilité à la halte ferroviaire pour les habitants, garantir la liaison vers le futur pôle sportif pour les autres communes et notamment offrir l'autonomie pour se déplacer aux jeunes qui ne conduisent pas, inciter à des modes de déplacements alternatifs à l'usage de la voiture individuelle.

➤ **AXE TRANSVERSAL : CONFORTER LA POLITIQUE ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE A L'ŒUVRE DANS LA COMMUNE**

A l'occasion de la révision de son document d'urbanisme, l'environnement est au cœur du développement que la commune envisage. Il constitue l'enjeu du 3ème axe du PADD. Cet objectif politique, visant la transition écologique du territoire, implique des orientations, qui s'appliquent de manière transversale, sur tous les axes du projet de développement et de valorisation.

La plupart des projets développés par la commune sont caractérisés par cet objectif politique. Ainsi, concrètement, la commune met en œuvre :

- ✓ Un plan « sobriété » pour une réduction de consommation énergétique de la commune :
 - L'objectif est de baisser l'empreinte énergétique de la commune. Pour cela elle envisage la rénovation des bâtiments municipaux, phasée dans le temps et en fonction des priorités diagnostiquées dans le cadre du bilan de la consommation des bâtiments communaux, réalisée grâce au Conseil en énergie Partagée (CEP) de Nîmes Métropole.
 - En ce qui concerne l'éclairage public, continuer la rénovation par le biais d'un nouvel éclairage LED, avec une réduction de l'intensité de 90 % en complément d'une extinction programmée entre 23h00 et 5h00 depuis le mois d'août 2022.
 - L'intégration de panneaux photovoltaïques en toiture est systématiquement étudiée pour les bâtiments publics.

- ✓ La rénovation de l'école élémentaire :
 - Le projet de l'école élémentaire est de saisir l'opportunité de la nécessité de rénovation et de réorganisation pour optimiser la qualité environnementale du lieu, pour réaliser des économies lors de l'exploitation des locaux (énergie, maintenance, ...) et pour garantir le confort et la santé des écoliers et usagers.
 - Des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture et permettront de couvrir les besoins en énergie des bâtiments municipaux (en priorité ceux de l'école, puis éventuellement ceux du foyer et de la mairie).
 - Le choix du mode de chauffage est celui de la clim réversible, actuellement l'un des plus performants pour l'empreinte énergétique ;
 - La cour sera désimperméabilisée et végétalisée : la commune s'est inscrite dans le programme « Oasis » initié par Nîmes Métropole sur le modèle national ;
 - La mise en place d'un composteur pour les déchets de la cantine et des écoles ;
 - Enfin, les considérations environnementales feront partis des critères d'analyse des offres des entreprises qui réaliseront les travaux.

- ✓ Un aménagement des espaces publics plus vertueux :
 - Un traitement des sols le plus perméable possible et un principe de réduction des surfaces imperméabilisées / Une inscription dans une démarche expérimentale pour l'infiltration des eaux pluviales de ruissellement accompagnée par la direction de l'eau Nîmes Métropole « Environnement » de l'agglomération de Nîmes Métropole
 - Un choix des entreprises lié à des critères environnementaux
 - Une économie de projet : la nécessité de travaux sur les réseaux est aussi une occasion de traiter l'espace public pour le rendre plus confortable pour la marche à pied
 - Un choix de plantations méditerranéennes
 - La mise en place du permis de végétaliser

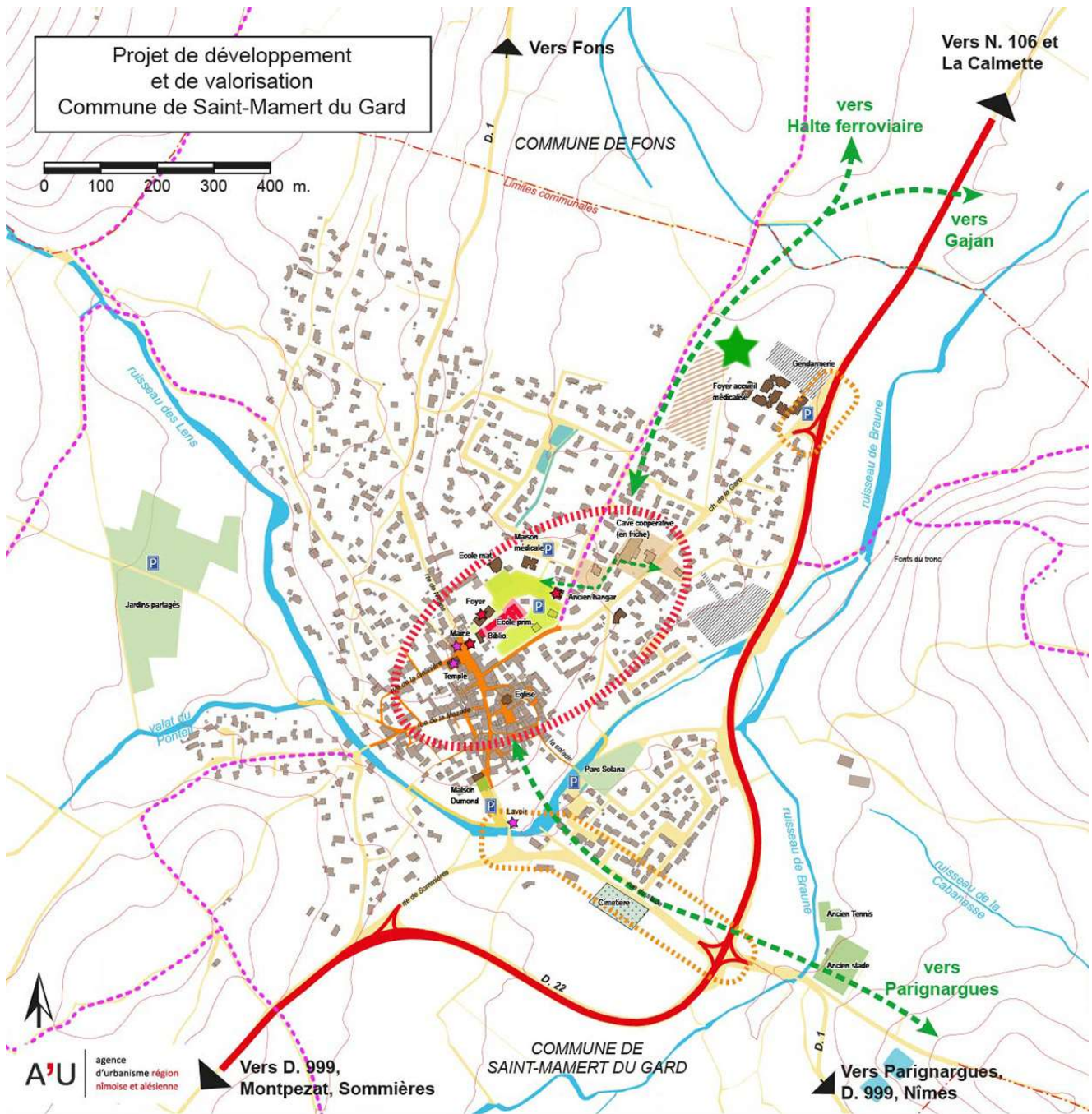
- ✓ La prise en compte de l'alimentation et de la santé des habitants :
 - Une réflexion en cours pour se doter d'une cantine centrale, favorisant les circuits-courts, l'alimentation biologique : cette action s'accompagne d'une forte protection des espaces agricoles prévue dans le PLU ;
 - Une réflexion pour un parcours de santé et des équipements sportifs au bénéfice de la jeunesse (santé, cohésion sociale...), engagée dans le cadre du PLU ;

- ✓ La mutualisation des équipements, pour une économie de construction et d'artificialisation du territoire :
 - La volonté de participer à une réflexion sur la mutualisation d'équipements autant utiles à Saint-Mamert qu'à certaines communes environnantes (piste modes doux

vers Parignargues, piste modes doux vers des Fons..., équipements sportifs, parcours santé...)

- ✓ Le développement des modes alternatifs à la voiture :
 - Une réflexion en cours sur le schéma et les modes de déplacements, dans la démarche de révision du PLU.

3.3 : La carte du Projet de Développement et de Valorisation



Axe 1
Le confortement d'une centralité conviviale et fédératrice au cœur du village

- La création d'une «Place de village», grâce à la requalification d'un ensemble d'espaces
- La réhabilitation de l'école primaire
- L'amélioration des équipements du cœur de village

Axe 2
Le renouvellement urbain, confortant la centralité du cœur de village

- Le réinvestissement du site de l'ancienne cave coopérative, sous forme d'un projet d'ensemble
- Une nouvelle liaison (modes doux) à travers l'opération d'ensemble

Axe 3
L'amélioration du cadre de vie, qui consolide le projet urbain communal

- L'amélioration de l'espace public patrimonial et historique du cœur de village
- La restauration du patrimoine bâti
- Le traitement des entrées de ville
- La mutualisation et l'adaptation de l'offre en équipements :
 - Un pôle sportif à développer
 - Des pistes cyclables à aménager

Légende du fond de plan

- | | | | |
|---|---|--|--|
| Espaces publics | Chemins de randonnée | Aire de stationnement > 25 places | Projets de construction récemment réalisés ou en cours de réalisation |
| Parcs, terrains de sport | Cours d'eau, fossés, bassins... | Equipements | Nouveau quartier mixte (Habitats/Equipements) - horizon 2032 (PLU) |

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Territoire Garrigues et Costières de Nîmes, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagées sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération est une actualisation en cours du précédent projet approuvé en 2018, réalisée sous l'impulsion du nouvel exécutif de l'Agglomération. Ses objectifs portent sur l'intégration des nouvelles orientations stratégiques et des documents cadres de l'agglomération, l'évolution de l'armature territoriale et des projets urbains métropolitains.

L'ambition de projet de territoire Nîmes Métropole 2032 est celle d'une éco-métropole productive et innovante, inscrite dans la transition énergétique et écologique, réfléchi dans une approche écosystémique avec une mobilité partagée, compétitive et créatrice d'emplois grâce à des activités de production, solidaire pour faire face aux crises sanitaires, écologiques et sociales.

La mise en œuvre de cette éco-métropole se fait à partir de trois axes stratégiques déclinés en 8 orientations stratégiques comportant plusieurs objectifs opérationnels.

Le projet Nîmes Eco-Métropole 2032 en cours de finalisation a également alimenté le Contrat Territorial Occitanie du territoire Garrigues et Costières de Nîmes 2022-2028 et les contrats Bourgs Centre Occitanie à l'échelle du territoire où la CA Nîmes Métropole.



Le projet Nîmes Eco-Métropole 2032 en cours d'actualisation a également alimenté le Contrat Territorial Occitanie du territoire Garrigues et Costières de Nîmes 2022-2028 et les contrats Bourgs Centre Occitanie à l'échelle du territoire où la CA Nîmes Métropole

Ainsi, le projet de valorisation de développement et de valorisation de la Commune de Saint-Mamert du Gard participe plus particulièrement aux objectifs opérationnels suivants :

- 1.1.3 : Faire de l'agglomération un territoire cyclable
- 2.1.2. : Valoriser la filière agro-alimentaire et accompagner son adaptation au changement climatique
- 3.1.2. : Agir sur l'équilibre social de l'habitat
- 3.1.3 : Proposer des solutions de logement spécifique
- 3.4.1 : Améliorer la performance des bâtiments résidentiels et tertiaires
- 3.4.2 : Maîtriser les consommations énergétiques et les rejets de gaz à effet de serre

- **du PETR du Garrigues et Costières de Nîmes**

La stratégie territoriale portée par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes s'est construite sur les bases des projets de territoire des deux EPCI qui le composent et en cohérence avec les stratégies régionales et européennes portées par le Pacte Vert.

L'ambition du territoire est d'offrir un cadre de vie attractif et solidaire tout en poursuivant un développement économique qui offre des opportunités à ses habitants, et particulièrement à sa jeunesse, le tout dans un cadre environnemental et naturel de qualité à préserver, d'autant que ce dernier subit déjà les causes du dérèglement climatique et est fortement contraint par les risques naturels.

Ce développement, gage de réduction des fragilités socio-économiques du territoire, doit donc trouver des voies durables pour se matérialiser. Ces voies se traduisent à travers les 3 objectifs suivants :

- Objectif stratégique 1 : Agir pour un territoire connecté, structuré et solidaire
- Objectif stratégique 2 : Structurer un écosystème économique diversifié et durable
- Objectif stratégique 3 : Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée

La commune de Saint Mamert, ville de 1652 habitants, est située à une quinzaine de kilomètres au Nord Ouest de Nîmes, dans la plaine de la Gardonnenque. Elle assure au niveau du SCOT Sud Gard une fonction de village organisé autour d'une polarité dont la vocation est principalement résidentielle. Cependant l'offre de services et de commerces de proximité permet à Saint-Mamert de contribuer à la vitalité d'un petit bassin autour de Fons et avec les villages alentours.

La commune de Saint Mamert affiche la volonté de renforcer l'attractivité du territoire, en préservant son authenticité et son cadre de vie. Ainsi son projet de développement et de valorisation s'articule autour de trois axes complémentaires et un transversal :

- Axe 1 : La création d'un pôle de vie central, convivial et fédérateur au cœur du village
- Axe 2 : Le renouvellement urbain, confortant et agrandissant le cœur de village
- Axe 3 : L'amélioration du fonctionnement urbain, tout en valorisant le cadre de vie du village
- Axe transversal : Conforter la politique écologique et environnementale à l'œuvre dans la commune

Ainsi, le projet de développement et de valorisation que porte la commune de Saint Mamert, contribue au projet de territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes en apportant notamment un maillage pertinent de services et d'équipements, pour contribuer à un développement équilibré du territoire. La qualification de son offre contribuera à garantir un cadre de vie attractif et respectueux de l'environnement.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

A travers l'exercice de ses propres compétences :

La Communauté d'agglomération Nîmes Métropole exerce les compétences suivantes :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

1. En matière de développement économique :

- a) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'Article L.4251-17 du Code général des collectivités territoriales,
- b) Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire,
- c) Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- d) Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sur son territoire, à l'exception de celui des communes ayant manifesté leur volonté de conserver l'exercice de cette compétence en application de dispositions législatives spécifiques.

2. En matière de d'aménagement de l'espace communautaire :

- a) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire,
- b) Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

3. En matière de d'équilibre social l'habitat sur le territoire communautaire :

- a) Programme Local de l'Habitat,
- b) Politique du logement d'intérêt communautaire,
- c) Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire,
- d) Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,
- e) Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,
- f) Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4. En matière de politique de la ville :

- a) Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,
- b) Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- c) Programme d'actions défini dans le contrat de ville.

5. La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
6. En matière d'accueil des gens du voyage : Création, aménagement, entretien et gestion administrative et technique des aires d'accueil,
7. En matière de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) :
 - a) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
 - b) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
 - c) La défense contre les inondations et contre la mer,
 - d) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, et des zones humides ainsi que les formes boisées riveraines.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

- a) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- b) Eau,
- c) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

COMPÉTENCES FACULTATIVES : (Cf. Statuts de la CANM)

- a) Environnement,
- b) Culture,
- c) Assainissement (collectif et non collectif),
- d) Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire,
- e) Développement numérique du territoire communautaire,
- d) En matière de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), compétences complémentaires afin de rationaliser la gouvernance de la politique locales de l'eau.

- A travers son ingénierie financière et de projet :

Forte de son expertise et expérience d'accompagnement de ses communes membres dans la constitution de leurs projets et rédaction de leurs contrat-cadre BCO, Nîmes Métropole entend poursuivre son appui dans la mise en œuvre concrète de ces derniers, mettant ainsi à disposition son ingénierie et son logiciel d'action et œuvrant ainsi de façon systémique au service d'un développement cohérent, harmonieux et solidaire de l'ensemble de son territoire.

Dans le cadre de l'accompagnement proposé à ses communes membres en tant que chef de file Contrat Territorial Occitanie et Approche Territoriale Intégrée, Nîmes Métropole est l'interlocuteur privilégié des partenaires financiers pour les politiques contractuelles et la recherche de financements. Nîmes Métropole met donc à disposition des communes urbaines ainsi que des communes éligibles BCO de son territoire qui le souhaitent l'ingénierie nécessaire à l'accompagnement de leurs projets.

Dans un contexte de plus en plus contraint, il est plus que jamais nécessaire de mobiliser toutes les ressources à disposition pour mener à bien les projets du territoire. Ainsi, la recherche et la diversification des financements est un pivot du bon fonctionnement des collectivités et une nécessité pour réaliser leurs projets de développement. Afin de capter et sécuriser les différents types de financement s'offrant aux communes, il est essentiel pour le territoire de mettre en cohérence l'ensemble de ses politiques publiques et de penser ses projets de façon transversale, en recomposant leurs plans de financement sur la base de partenariats plus larges et complexes. Ainsi,

en offrant aux communes membres dites urbaines ses compétences et son accompagnement en termes de recherche de partenaires et de financements, mais aussi de montage de dossiers, Nîmes Métropole renforce l'articulation entre recherche de financements externes et fonds de concours de l'agglomération. En effet, ces derniers constituent une source de financement des projets communaux qui viendra s'additionner aux financements existants des autres partenaires financeurs afin de produire l'effet levier ultime nécessaire à la réalisation des projets.

- du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

A travers l'ingénierie de projet :

Véritable interface entre les maîtres d'ouvrages publics et privés et les partenaires techniques et financiers du territoire, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes met à disposition, des communes et EPCI de son territoire, ses capacités d'ingénierie (montage de projet, recherche de partenaires et de financements, mise en réseau, appui à la communication...), à travers l'animation du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée en milieu rural et en complément du programme LEADER et du contrat de relance et de transition écologique.

Le rôle d'animation et de conseil mené par l'équipe du PETR Garrigues et Costières de Nîmes est indispensable sur un territoire avec de grandes disparités entre communes urbaines, périurbaines et rurales, une Communauté d'Agglomération grandissante et une Communauté de Communes de 5 communes, où la recherche de l'équilibre est la condition indispensable à la structuration du territoire.

De nombreuses communes sur le territoire présentent un caractère rural avec peu de moyens d'ingénierie (26 communes sur 44, soit 60% ont moins de 3 000 habitants). Ainsi, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes assure le relais pour connaître, comprendre et bénéficier des nouvelles politiques que la région Occitanie Pyrénées Méditerranée déploie en faveur de la vitalité des territoires ruraux.

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes accompagne notamment la politique régionale en faveur du développement et de la valorisation des Bourgs Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Plus spécifiquement sur le territoire de la CC Beaucaire Terre d'Argence, il accompagne les communes de ce territoire dans la réalisation de leurs dossiers de pré-candidature ou d'avenant aux contrats 2019-2021. Il met en réseau l'ensemble des partenaires techniques et financiers mobilisables autour de chaque projet.

A travers l'ingénierie financière :

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes est la structure juridique porteuse du GAL « Garrigues et Costières de Nîmes » et à ce titre, est animateur et gestionnaire d'une enveloppe de financements européens LEADER attribuée au territoire pour la période 2023-2027.

Au travers de l'animation des politiques contractuelles (Contrat de relance et de transition écologique ruralité, Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée), le PETR Garrigues et Costières de Nîmes mobilise les partenaires financiers pour soutenir les projets structurants de son territoire.

A travers la mise en réseau/coopération :

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes fédère et coordonne des actions et projets touchant à l'aménagement ou la valorisation de son territoire afin de mettre en cohérence, accompagner et notamment soutenir ces actions auprès de partenaires extérieurs.

Ainsi, il anime ou co-anime diverses démarches de structuration et de qualification de l'offre telles que le Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes, la Destination Vignobles et Découvertes Costières de Nîmes...

Il fédère également l'ensemble des acteurs et experts du patrimoine pour réaliser un inventaire du patrimoine en lien avec l'inventaire Général porté par la Région Occitanie.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- la redistribution des ressources financières aux collectivités moins bien dotées constitue une des missions historiques des Départements ;
- le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- enfin, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un Pacte Territorial qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, décliné en Contrats de Territoire.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un Contrat Territorial (CT), qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

A travers ses contrats territoriaux, le Département soutient les investissements des communes et de leurs groupements dans de nombreux domaines, en fonction des priorités qu'elles auront elles-mêmes définies : cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique ...

Toutefois, pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet www.gard.fr/demander-une-subvention- ou bien via le site web ww.demarches-simplifiees.fr à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- 31 octobre de l'année N-1 pour une programmation au premier semestre de l'année en cours
- 31 janvier de l'année en cours pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants

Une attention particulière sera apportée aux projets d'importance ou d'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- **La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne** : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- **La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale** : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- **L'accompagnement des porteurs de projet** : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Saint- Mamert du Gard
- la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole
- le Pôle d'équilibre Territorial et Rural Garrigues et Costières de Nîmes
- la Région
- le Département du Gard.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint-Mamert du Gard notamment l'EPF d'Occitanie, le CAUE, du Gard, l'Agence d'Urbanisme de la région Nîmoise et Alésienne.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



**La Maire de la Commune de Saint-
Mamert du Gard**

Catherine BERGOGNE

**Le-Président de la Communauté
d'Agglomération de Nîmes
Métropole**

Franck PROUST

**Le Président du PETR Garrigues et
Costières de Nîmes**

Rémi Nicolas

**La Président du Département du
Gard**

Françoise LAURENT-PERRIGOT

**La Présidente du Conseil Régional
d'Occitanie Pyrénées Méditerranée**

Carole DELGA

Annexe 1 : Les fiches actions 2022-2028

L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE de la Commune de Saint Mamert du Gard sur leur accompagnement financier. Elles ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Sommaire des fiches actions

Axe 1 : LA CREATION D'UN POLE DE VIE CENTRAL, CONVIVIAL ET FEDERATEUR AU CŒUR DU VILLAGE

- ⇒ **Fiche Action 1.1 : Requalifier l'espace public autour des écoles, pour une grande place de village**
 - **Projet 1.1.1** : Aménagement de l'espace public, sportif et familial : la "place des Ecoles"
 - **Projet 1.1.2** : Création d'un parking en continuité de la place des écoles et aménagement d'un parc paysager
 - **Projet 1.1.3** : Aménagement d'une liaison piétonne entre chemin de la Gare et chemin de St-Géniès
- ⇒ **Fiche Action 1.2 : Compléter et améliorer les équipements dans le cœur de village**
 - **Projet 1.2.1** : Réalisation de la rénovation, extension et réorganisation des bâtiments de l'école primaire
 - **Projet 1.2.2** : Rénovation énergétique du foyer communal et de la mairie
 - **Projet 1.2.3** : Création d'une cuisine centrale
 - **Projet 1.2.4** : Installation d'un centre de loisirs
 - **Projet 1.2.5** : Réinvestissement de la structure du hangar technique municipal, pour créer une halle couverte

Axe 2 : LE RENOUVELLEMENT URBAIN, CONFORTANT ET AGRANDISSANT LE CŒUR DE VILLAGE

- ⇒ **Fiche Action 2.1 : Créer de nouveaux logements diversifiés**
 - **Projet 2.1.1** : Réalisation d'une maison en partage
 - **Projet 2.1.2** : Construction de logements collectifs
 - **Projet 2.1.3** : Aménagement de 4 lots libres pour 4 maisons individuelles
- ⇒ **Fiche Action 2.2 : Offrir de nouveaux équipements et services**
 - **Projet 2.2.1** : Réalisation d'une Maison d'Assistants Maternelles
 - **Projet 2.2.2** : Création d'un Tiers-Lieux
 - **Projet 2.2.3** : Création de salles de sport
- ⇒ **Fiche Action 2.3 : Compléter l'offre en commerces et services**
 - **Projet 2.3.1** : Implantation de locaux commerciaux ou de services

Axe 3 : L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT URBAIN, TOUT EN VALORISANT LE CADRE DE VIE DU VILLAGE

- ⇒ **Fiche Action 3.1 : Mettre en valeur et rendre plus confortable pour les piétons, l'espace public patrimonial du cœur de village**
 - **Projet 3.1.1** : Requalification de la rue de la Mazade, des rues de la Galinière, des Acacias et du parvis de l'Eglise
 - **Projet 3.1.2** : Restauration de la calade (rue de la Calade)
 - **Projet 3.1.3** : Mise en place d'un permis de végétaliser

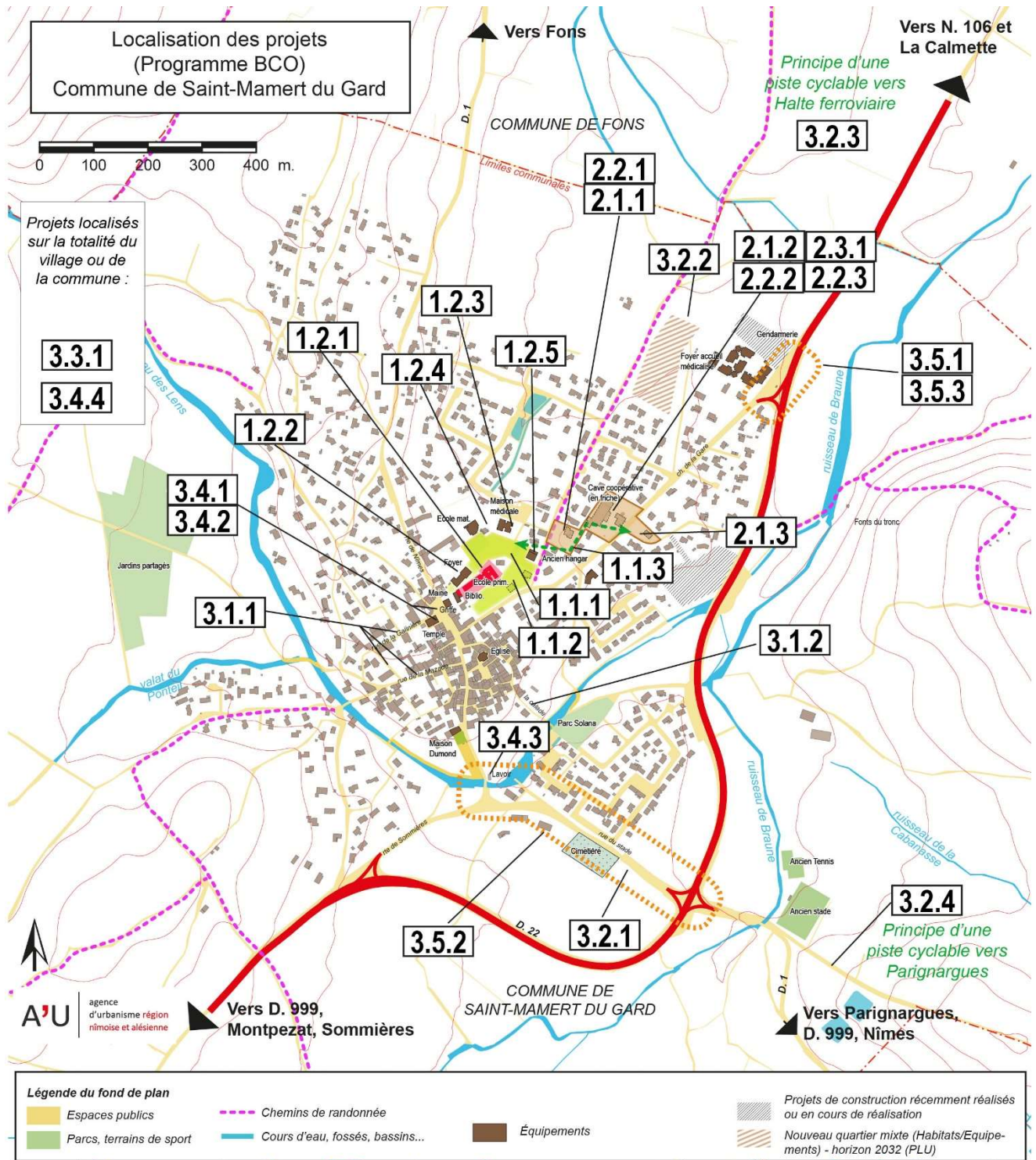
- ⇒ **Fiche Action 3.2 : Adapter l'offre en équipements, au rôle de pôle de proximité que joue St-Mamert**
 - **Projet 3.2.1** : Etude et réalisation de l'extension du cimetière historique le long de la rue du stade
 - **Projet 3.2.2** : Création d'un pôle sportif
 - **Projet 3.2.3** : Etude et réalisation pour la création d'une piste cyclable en direction de la halte ferroviaire de Fons
 - **Projet 3.2.4** : Etude et réalisation d'une piste cyclable entre Saint-Mamert et Parignargues

- ⇒ **Fiche Action 3.3 : Rénover l'éclairage public**
 - **Projet 3.3.1** : Rénovation de l'éclairage public en Led sur la totalité de la commune

- ⇒ **Fiche Action 3.4 : Restaurer et valoriser le patrimoine historique bâti**
 - **Projet 3.4.1** : Restauration du Griffes
 - **Projet 3.4.2** : Restauration et réinvestissement du Temple
 - **Projet 3.4.3** : Restauration du lavoir
 - **Projet 3.4.4** : Mise en valeur des capitelles et création d'un parcours pédestre signalisé

- ⇒ **Fiche Action 3.5 : Traiter les principales entrées de ville**
 - **Projet 3.5.1** : Aménagement entrée de ville par le chemin de la Gare
 - **Projet 3.5.2** : Aménagement entrée de ville par la rue du stade
 - **Projet 3.5.3** : Aménagement d'un parking de covoiturage à proximité du FAM et de la Gendarmerie

Localisation des projets



Axe 1	Fiche action 1.1.
LA CREATION D'UN POLE DE VIE CENTRAL, CONVIVIAL ET FEDERATEUR AU CŒUR DU VILLAGE	Requalifier l'espace public autour des écoles, pour une grande place de village
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Ciblé comme un « village » au sein du territoire de Nîmes Métropole, Saint-Mamert n'est pas voué à un développement démographique important, mais le maintien et le renforcement de son rôle de centralité sont attendus à l'échelle de son bassin de vie. Cela implique le confortement du cœur de village où l'enjeu est de fédérer les habitants sur un véritable pôle de vie, public, animé et convivial, qui concentre les fonctions urbaines en termes d'équipements, de commerces et de services, en complément de l'habitat. L'espace public a un rôle à jouer dans ce contexte.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions de réussite pour rendre fonctionnel un pôle de vie central, qui soit le catalyseur de lien social et intergénérationnel entre les différents publics utilisant cet espace. - Contribuer au bien-vivre ensemble, à l'inclusion de tous et à l'épanouissement de chacun, notamment avec une politique en faveur des pratiques sportives. - Renaturer d'anciens espaces imperméabilisés servant de parking, augmenter les surfaces en espaces verts et garantir leur accessibilité. - Agir sur l'organisation, le traitement et la qualité de l'espace pour renforcer l'identité villageoise de Saint-Mamert, assurer une certaine cohésion et accueillir la nature dans le village. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1. :

Aménagement sportif et familial de la place des écoles

Descriptif : Finalisation de l'aménagement de l'espace public autour des écoles avec une 2^{ème} tranche de travaux créant une nouvelle place de village désimperméabilisé en lieu et place d'un parking. Création de massifs arbustifs en creux pour le ruissellement pluvial. Créations de noues engazonnées. Mise en sécurité de la circulation piétonne et de la dépose des enfants.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2 - 3 - 4 - 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 500 000€ HT

Calendrier prévisionnel :

2022 2025

2023 2026

2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CANM

Partenariat financier : Etat, CD30, Région, CANM



Projet 1.1.2. :

Création d'un parking en continuité de la place des écoles et aménagement d'un parc paysager ouvert au public

Descriptif : Création d'un parking en stabilisé d'une dizaine de places avec une voie de circulation permettant de revenir vers les commerces du centre bourg.

Aménagement d'un parc paysager existant pour son ouverture au public. Les deux parcelles restent à acquérir

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2 - 3 - 4 - 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : Acquisition foncière, étude de maîtrise d'œuvre et travaux à prévoir

Calendrier prévisionnel :

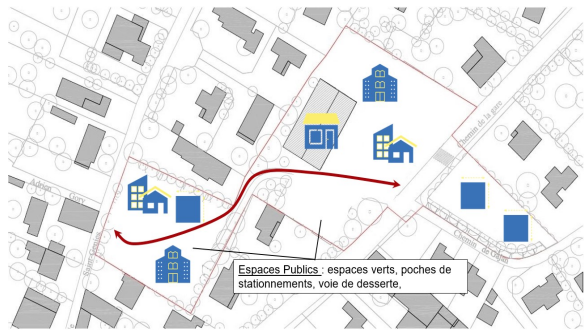
2022 2025 (travaux)

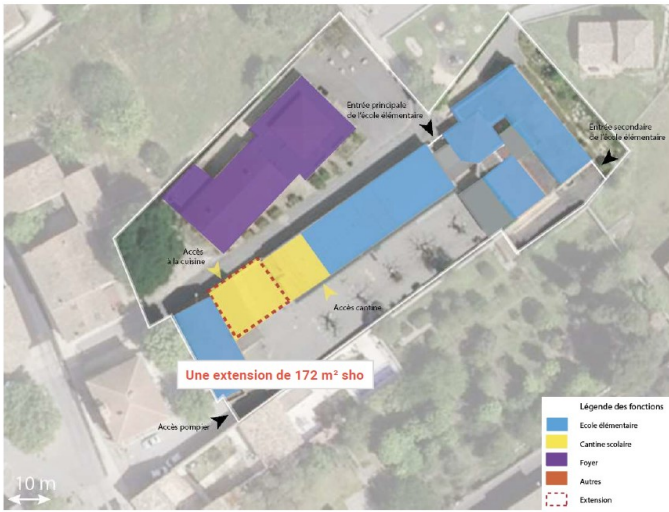
2023 2026 (travaux)


2024 (études et acquisition foncière)

2027-2028



<p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, CANM Partenariat financier : Etat, Région (parking inéligible), CD30, EPF, CANM</p>							
<p>Projet 1.1.3. : Aménagement d'une liaison piétonne entre le chemin de la Gare et le chemin de Saint-Génies</p> <p>Descriptif : Création d'un chemin piétonnier et cyclable entre le site de la cave coopérative et la place des écoles.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 3 – 4 – 6</p> <p>Maître d'ouvrage : SPL Agate (Concession d'aménagement)</p> <p>Coût estimatif : En cours de chiffrage par la SPL Agate</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023 (études)</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : SPL Agate, CANM Partenariat financier : Etat, EPF, CD30, CANM</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023 (études)	<input type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023 (études)	<input type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

Axe 1	Fiche action 1.2.
LA CREATION D'UN POLE DE VIE CENTRAL, CONVIVIAL ET FEDERATEUR AU CŒUR DU VILLAGE	Compléter et améliorer les équipements dans le cœur de village
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Ciblé comme un « village » au sein du territoire de Nîmes Métropole, Saint-Mamert n'est pas voué à un développement démographique important, mais le maintien et le renforcement de son rôle de centralité sont attendus à l'échelle de son bassin de vie. Cela implique la prise en compte des équipements qui aujourd'hui participent déjà pleinement à l'attractivité et au dynamisme du cœur de village, et attirent aussi les habitants des communes voisines. Les actions sur les équipements s'inscrivent directement dans cette ambition de maintenir et conforter ce cœur de village, en fonction son évolution. Des études préalables, comme le diagnostic énergétique réalisé sur les bâtiments publics, ou encore l'étude de faisabilité pour la rénovation de l'école primaire permettent à la commune de lancer des opérations.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Moderniser l'école élémentaire pour répondre aux besoins de l'éducation et de la jeunesse, qui constituent l'une des clés de l'avenir du territoire ; - Rechercher et assurer le bien-être des écoliers ; - S'adapter à l'urgence climatique et contribuer à la transition vers un territoire à énergie positive - Garantir un bon équilibre territorial, notamment au travers des nouveaux équipements (cuisine centrale, halle couverte, centre de loisir) envisagés pour renforcer l'attractivité du centre-ville et répondre aux besoins. - Avec la création d'une cuisine centrale, les objectifs sont multiples : avoir une plus grande maîtrise des choix alimentaires, les plus sains possibles et issus de productions locales et responsables, contribuer à une alimentation autonome et durable, favoriser les circuits-courts, l'économie et la création d'emplois locaux, réduire l'impact économique et environnemental... 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1. : Réalisation de la rénovation, extension et réorganisation des bâtiments de l'école primaire</p> <p>Descriptif : rénovation thermique et énergétique des bâtis existants, réorganisation des aménagements intérieurs de l'école et de la bibliothèque, extension pour création d'un nouvel espace de restauration scolaire, réaménagement de l'ensemble de la cour de récréation en valorisant les espaces verts et ombragés (désimperméabilisation de la cour) et la création d'un nouveau préau.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 1 – 2 – 4 – 6</p> <p>Maître d'ouvrage : La commune</p> <p>Coût estimatif : 2 300 000 € HT</p>	

<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 X 2025</p> <p>X 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p>X 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : SPL Agate, Agence de l'eau, CANM Partenariat financier : Etat, CDC, Agence de l'eau, Région (volet rénovation énergétique et mise en accessibilité et si MO commune ou EPCI), CD30, CANM</p>	
<p>Projet 1.2.2. : Rénovation énergétique du foyer communal et de la mairie</p> <p>Descriptif : <i>Rénovation énergétiques des bâtiments communaux suite aux diagnostics avec réalisés par le CEP. Changement des systèmes de chauffage, menuiseries, éclairage... Et installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation pour alimenter les bâtiments publics proches.</i></p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 1 – 2</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : Tranche 1 en 2023-2024 : 42 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 X 2025</p> <p>X 2023 X 2026</p> <p>X 2024 X 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CANM Partenariat financier : Etat, Région, CANM, PACTE</p>	

Projet 1.2.3. : Création d'une cuisine centrale

Descriptif : Création d'une cuisine centrale pour les besoins en restauration de deux écoles, du foyer d'accueil médicalisé, gendarmerie...

Référentiel territorial du Pacte Vert : 1 – 4 – 5 – 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : non établi à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, CD30



Projet 1.2.4. :

Installation d'un centre de loisirs

Descriptif : Installation d'un centre de loisirs en gestion communale.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4 – 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : non établi à ce jour

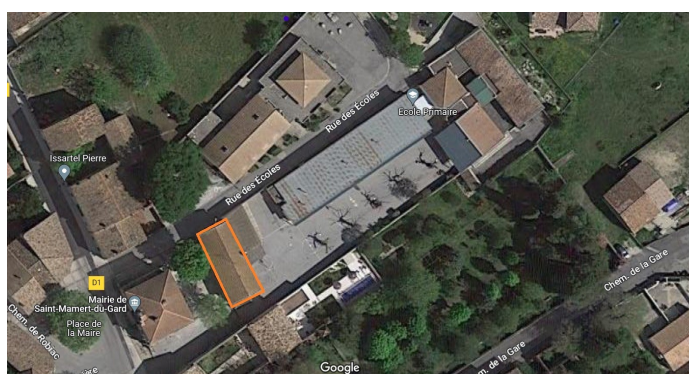
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, CD30



Projet 1.2.5. :

Réinvestissement de la structure du hangar technique municipal, pour créer une halle couverte

Descriptif : Création d'une halle couverte (marchés, manifestations de toute sorte...) sous la structure existante des ateliers municipaux mitoyenne à la place des écoles.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : non établi à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CANM

Partenariat financier : Etat, Région, CANM, CD30



Axe 2	Fiche action 2.1.
LE RENOUVELLEMENT URBAIN, CONFORTANT ET AGRANDISSANT LE CŒUR DE VILLAGE	Créer de nouveaux logements diversifiés
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Pour permettre les évolutions démographiques, qui impliquent la production de logements supplémentaires pour accueillir à la fois de nouveaux habitants et ceux liés au desserrement des ménages saint-mamertois, le renouvellement de la ville sur elle-même est privilégié. En effet, seulement un site d'extension, limité à 1 ha au nord-est, est prévu d'ici 2032, tandis qu'une optimisation de l'enveloppe urbaine déjà bâtie, est largement favorisée. Pour cela, la commune a ciblé le site de l'ancienne cave coopérative, en friche, auquel s'ajoutent quelques parcelles proches et intéressantes pour assurer une cohérence d'ensemble, en vue de mener à bien un projet de renouvellement urbain. Le réinvestissement de ce secteur, stratégiquement situé, permettra de conforter et agrandir le cœur de village. L'enjeu réside dans le maintien et le renforcement des fonctions préexistantes « habitats », « équipements », « commerces », tout en assurant la mixité sociale et la diversité des formes urbaines, ainsi que la qualité de l'espace public.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Economiser le foncier d'une manière générale, en saisissant l'opportunité d'une friche environnée d'espaces adjacents sous-utilisés, idéalement située en mitoyenneté des équipements et commerces du cœur de village, pour produire des logements ; - Permettre de loger différents profils de ménages et contribuer au rééquilibrage de l'habitat à Saint-Mamert, en maîtrisant la diversification des types, formes et produits de logements ; - Favoriser l'intégration des nouveaux habitants, grâce à la situation de leurs logements au cœur de la vie du village. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.1.1. :

Réalisation d'une « maison en partage »

Descriptif : construction d'environ 15 logements sociaux réalisés selon le modèle de la maison en partage, avec possibilité de mitoyenneté avec la maison d'assistance maternelle (MAM)

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4 – 6

Maître d'ouvrage : SPL Agate (concession d'aménagement)

Coût estimatif : estimation en cours par la SPL

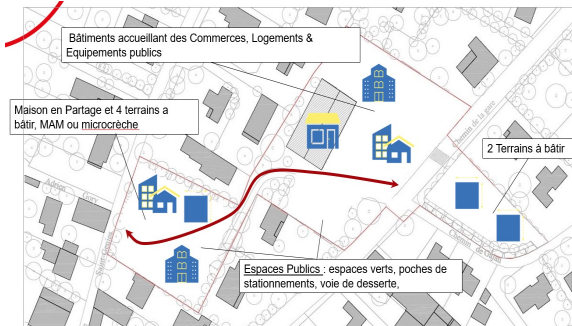
Calendrier prévisionnel :

<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 (travaux)
<input checked="" type="checkbox"/> 2023 (études)	<input checked="" type="checkbox"/> 2026 (travaux)
<input checked="" type="checkbox"/> 2024 (travaux)	<input type="checkbox"/> 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SPL, EPF, CANM

Partenariat financier : Etat, EPF, Région (si MO commune ou EPCI), CD30, CANM



Projet 2.1.2. :

Construction de logements collectifs

Descriptif : construction d'environ 18 logements collectifs au sein du site de l'ancienne cave coopérative

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : SPL Agate (concession d'aménagement)

Coût estimatif : estimation en cours par la SPL

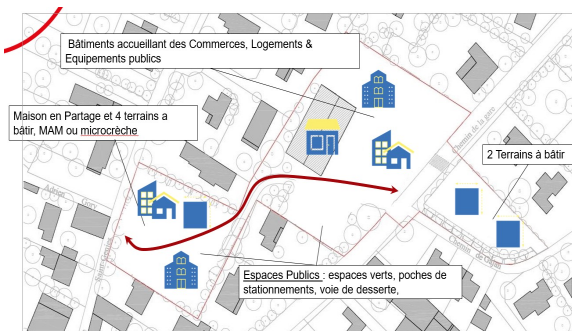
Calendrier prévisionnel :

<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 (travaux)
<input checked="" type="checkbox"/> 2023 (études)	<input checked="" type="checkbox"/> 2026 (travaux)
<input checked="" type="checkbox"/> 2024 (études)	<input type="checkbox"/> 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SPL, EPF, CANM

Partenariat financier : Etat, EPF, CD30, CANM



Projet 2.1.3. :

Aménagement de 4 lots libres pour 4 maisons individuelles

Descriptif : Aménagement de terrains à bâtir

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : SPL Agate (concession d'aménagement)

Coût estimatif : estimation en cours par la SPL

Calendrier prévisionnel :

2022

2025

2023

2026

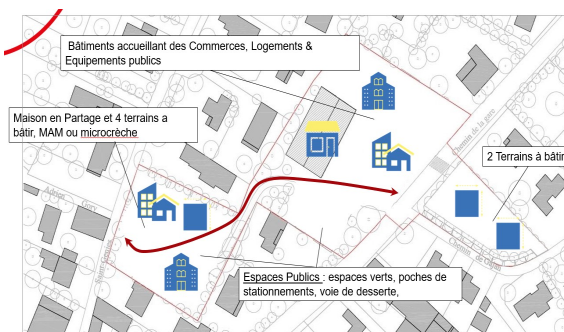
2024 (travaux)

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SPL

Partenariat financier : Etat, EPF, CD30,



Axe 2	Fiche action 2.2.
LE RENOUVELLEMENT URBAIN, CONFORTANT ET AGRANDISSANT LE CŒUR DE VILLAGE	Offrir de nouveaux équipements
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Pour permettre les évolutions urbaines, le renouvellement de la ville sur elle-même est privilégié. En effet, seulement un site d'extension, limité à 1 ha au nord-est, est prévu d'ici 2032, tandis qu'une optimisation de l'enveloppe urbaine déjà bâtie, est largement favorisée. Pour cela, elle a ciblé le site de l'ancienne cave coopérative, en friche, auquel s'ajoutent quelques parcelles proches et intéressantes pour assurer une cohérence d'ensemble, en vue de mener à bien un projet de renouvellement. Le réinvestissement de ce secteur, stratégiquement situé, permettra de conforter et agrandir le cœur de village. L'enjeu réside dans le maintien et le renforcement des fonctions pré-existantes « habitats », « équipements », « commerces ». Dans ce cadre, une nouvelle offre d'équipements complémentaire est nécessaire pour l'accueil d'une plus grande population.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle de pôle de vie du centre-ville de Saint-Mamert pour garantir un bon équilibre territorial et niveau d'attractivité ; - Encourager le maintien et le développement d'activités sportives, favorables au bien-être, à la santé et au lien et à l'intégration sociale, en répondant au besoin de locaux des associations sportives saint-mamertoises ; - Inciter les habitants de Saint-Mamert à développer leur projets personnels ou professionnels et à utiliser de nouveaux modèles de travail, avec la création d'un Tiers-lieux ; - Garantir aux ménages saint-mamertois un cadre approprié et proche de leur habitat, pour la garde des jeunes enfants. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.2.1. :

Réalisation d'une Maison d'Assistants Maternelles

Descriptif : Création d'une MAM pour accueillir 12 enfants maximum avec possibilité de mitoyenneté avec la maison en partage.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4 – 5 – 6

Maître d'ouvrage : SPL Agate (concession d'aménagement)

Coût estimatif : estimation en cours par la SPL

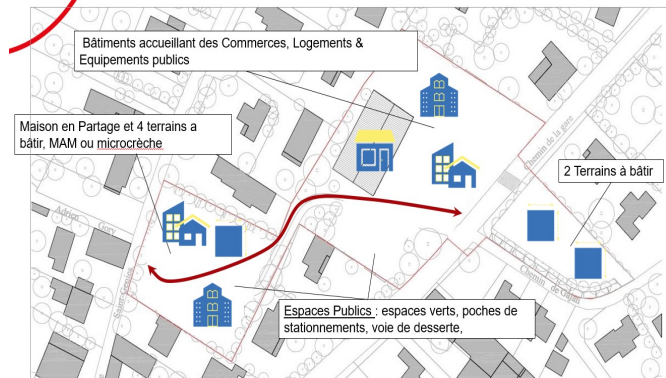
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (travaux) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (études) | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (travaux) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (travaux) | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SPL

Partenariat financier : Etat, EPF, Région (si MO EPCI ou commune avec fonds de concours), CD30,



Projet 2.2.2. :

Création d'un Tiers-lieux

Descriptif : Aménagement d'un « tiers-lieux » composé d'une bibliothèque, un point d'accueil avec les actualités du village, un salon de lecture, un coin café-détente, un espace de travail et une salle de réunion pour les associations.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : SPL Agate (concession d'aménagement) ou commune

Coût estimatif : estimation en cours par la SPL

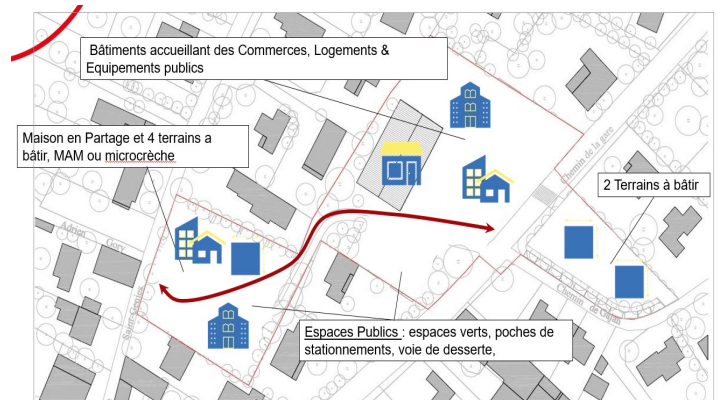
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (travaux) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (études) | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (travaux) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (études) | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SPL

Partenariat financier : Etat, EPF, Région, CD30,



Projet 2.2.3. :

Création de salles de sport

Descriptif : Création d'une salle de danse et d'une salle dédiée aux sports de combat, sous la forme de deux salles distinctes, avec un vestiaire mutualisé, au sein du projet de réinvestissement des parcelles de l'ancienne cave coopérative.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4 – 6

Maître d'ouvrage : SPL Agate (concession d'aménagement) ou commune

Coût estimatif : estimation en cours par la SPL

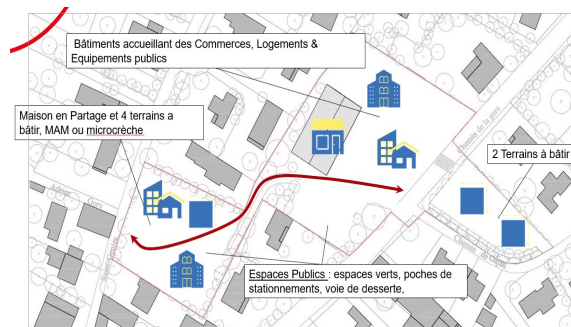
Calendrier prévisionnel :

<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 (travaux)
<input checked="" type="checkbox"/> 2023 (études)	<input checked="" type="checkbox"/> 2026 (travaux)
<input checked="" type="checkbox"/> 2024 (études)	<input type="checkbox"/> 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SPL, CANM

Partenariat financier : Etat, EPF, Région (si MO Associations, Communes, EPCI, Etablissements publics), CD30, CANM



Axe 2	Fiche action 2.3
LE RENOUVELLEMENT URBAIN, CONFORTANT ET AGRANDISSANT LE CŒUR DE VILLAGE	Réorganiser et compléter l'offre en commerces et services
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'offre de services et de commerces existants in situ permet à Saint-Mamert de contribuer au rôle de pôle de proximité, partagé avec Fons, qui rayonne sur les villages alentours. La commune participe ainsi à la vitalité d'un petit bassin comprenant Fons, Gajan, Saint-Bauzély ou encore Parignargues, qu'il s'agit de maintenir, voire renforcer. Le projet de renouvellement du secteur de l'ancienne cave coopérative et des espaces adjacents, qui agrandit et conforte le cœur de village, doit aussi permettre de contribuer au rôle de pôle de proximité de Saint-Mamert. A l'occasion de cette opération d'ensemble, une réorganisation et une offre plus complète en terme d'offre commerciale sera opérée de manière à assurer d'une part l'équilibre entre une programmation de logements diversifiés, d'équipements et de commerces et d'autre part, le renforcement de la vitalité du centre-ville.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle de pôle de vie du centre-ville de Saint-Mamert pour garantir un bon équilibre territorial et niveau d'attractivité ; - Inciter les entreprises à s'installer ou se relocaliser, pour enrichir et rendre plus claire et plus accessible l'offre commerciale du centre-ville ; - Encourager les habitants de Saint-Mamert et des communes environnantes à participer à l'économie locale et aux circuits-courts d'alimentation ; - Conforter la vitalité et le dynamisme du village. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.3.1. :

Implantation de locaux commerciaux ou de services

Descriptif : Construction d'environ 800 m² de surfaces commerciales.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : SPL Agate (concession d'aménagement)

Coût estimatif : estimation en cours par la SPL

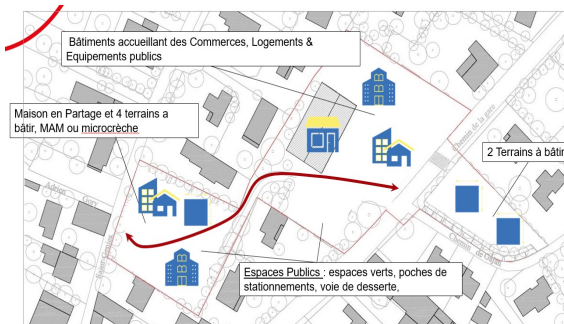
Calendrier prévisionnel :

<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 (travaux)
<input checked="" type="checkbox"/> 2023 (études)	<input checked="" type="checkbox"/> 2026 (travaux)
<input checked="" type="checkbox"/> 2024 (études)	<input type="checkbox"/> 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SPL, CANM

Partenariat financier : Etat, EPF, CD30, CANM



Axe 3	Fiche action 3.1.
L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT URBAIN, TOUT EN VALORISANT LE CADRE DE VIE DU VILLAGE	Mettre en valeur et rendre plus confortable pour les piétons, l'espace public patrimonial du cœur de village
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Saint-Mamert est réputée pour son cadre de vie, qui allie à la fois la proximité de la campagne, un caractère villageois patrimonial apaisant, une certaine facilité d'accès, une offre d'équipements complémentaires aux autres communes de la Gardonnenque ou encore un potentiel d'activités culturelles et de loisirs attrayant. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la commune annonce la volonté de renforcer l'attractivité du territoire, notamment en préservant cette authenticité et ce cadre de vie. Cela implique des actions de sauvegarde, d'amélioration ou encore de valorisation des éléments constitutifs de ce cadre de vie, en cohérence avec les besoins des habitants et au bénéfice de tous, y compris de potentiels visiteurs touristes. Ainsi, l'une des premières actions que la commune envisage est le réaménagement des espaces publics du centre ancien, qui concentre les marqueurs d'identité villageoise, en profitant de la nécessité de rénover les réseaux.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et conforter l'esprit de village ; - Valoriser le caractère patrimonial de l'espace public et bâti du village, pour le rendre plus attractif pour les touristes d'une part, et plus identitaire pour les saint-mamertois, d'autre part ; - Favoriser les déplacements à pied ou en vélo dans le village, plutôt qu'en voiture, en rendant plus confortable et sécurisé l'espace public, en améliorant l'ambiance ou encore en révélant certains parcours ; - Mettre à profit la nécessité de travaux sur les réseaux pour réaménager l'espace public et rénover les sols de manière plus vertueuse d'un point de vue environnemental et respectueuse de l'ambiance du village ; - Réintroduire la nature dans le village, au bénéfice de la biodiversité, du bien-être des habitants, de la fraîcheur en été ou encore de l'ambiance des espaces, variant au gré des saisons. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.1.1. :

Requalification de la rue de la Mazade, des rues de la Galinière, des Acacias et du parvis de l'Eglise

Descriptif : Requalification de la rue de la Mazade, des rues de la Galinière, des Acacias, et du parvis du Temple et d'une partie de la rue des Tilleuls.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs et de renouvellement des réseaux humides sont réalisés progressivement depuis 2022, ainsi que la rénovation de l'éclairage public. La voirie sera traitée en 2024 et intégrera les aménagements liés au permis de végétaliser.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 3 – 4 – 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 500 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--------|------------------------------------|
| X 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| X 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| X 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : SMEG, CAUE, ATD30, CANM
Partenariat financier : Etat, Région (si végétalisation et matériaux qualitatifs majoritaires / dépenses de voirie et réseaux secs et humides inéligibles), CD30, SMEG, CANM



Projet 3.1.2. :

Restauration de la calade (rue de la Calade)

Descriptif : Enfouissement des réseaux secs, renouvellement de l'éclairage public et mise en valeur patrimoniale de la rue de la calade.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 3 – 4 – 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 80 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, ATD30, PETR, CANM
Partenariat financier : Etat, Région (si végétalisation et matériaux qualitatifs majoritaires / dépenses de voirie et réseaux secs et humides inéligibles), CD30, SMEG, CANM



Projet 3.1.3. :

Mise en place d'un permis de végétaliser

Descriptif : Mise en place du permis de végétaliser en lien avec le CAUE, notamment sur le secteur de la Mazade ou la voirie va être reprise.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2 – 3 – 4 – 5 – 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : non chiffré à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (études) | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024(réalisation) | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, ATD30, PETR
Partenariat financier : Etat, CD30, CANM

Axe 3	Fiche action 3.2.
L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT URBAIN, TOUT EN VALORISANT LE CADRE DE VIE DU VILLAGE	Adapter l'offre en équipements, au rôle de pôle de proximité que joue St-Mamert
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Saint-Mamert est réputée pour son cadre de vie, qui allie à la fois la proximité de la campagne, un caractère villageois patrimonial apaisant, une certaine facilité d'accès, un potentiel d'activités culturelles et de loisirs attrayant ou encore une offre d'équipements complémentaires aux autres communes de la Gardonnenque. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la commune annonce la volonté de renforcer l'attractivité du territoire, notamment en préservant cette authenticité et ce cadre de vie. Cela implique des actions de sauvegarde, d'amélioration ou encore de valorisation des éléments constitutifs de ce cadre de vie, en cohérence avec les besoins des habitants et au bénéfice de tous, comme l'offre en équipement. En ce qui concerne les équipements, Saint-Mamert les envisage non seulement au regard des besoins de sa population, mais aussi en fonction du rôle qu'elle joue avec Fons, au cœur d'un petit bassin de vie réunissant aussi Parignargues et Gajan.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins des habitants et continuer d'assurer son rôle participatif au pôle de proximité, du bassin de vie de Saint-Mamert ; - Inciter le recours des habitants à des modes de déplacements moins polluants et énergivores, aux modes actifs et à l'utilisation des transports collectifs, notamment, le train entre Nîmes et Alès ; - Rendre les habitants moins dépendants de la voiture pour leurs déplacements ; - Offrir des espaces de sports et de nature, supports de lien social et favorables à la santé, accessibles au plus grand nombre ; - Favoriser l'entraide intercommunale face au besoin commun d'équiper le territoire de tous, tout en économisant le foncier, en réduisant la consommation d'énergie et de matériaux, et en maîtrisant les coûts d'aménagement. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.2.1. :

Etude et réalisation de l'extension du cimetière historique le long de la rue du stade

Descriptif : Etudes pour procéder à l'extension du cimetière et réalisation des travaux d'agrandissement.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4 – 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Etudes : 15 000€ HT
Travaux non chiffrés à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Etudes | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 travaux | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE
Partenariat financier :



Projet 3.2.2. :

Création d'un pôle sportif (terrain de foot et de tennis, parcours sportif)

Descriptif : Création d'équipements sportifs dans le secteur nord du village à proximité du FAM et de la gendarmerie. Possibilité de le mutualiser au niveau intercommunal. Projet à l'étude dans le cadre de la révision du PLU.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4 – 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : Non chiffré à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :
Partenariat financier : Etat, Région, CD30

<p>Projet 3.2.3. : Etude et réalisation pour la création d'une piste cyclable en direction de la halte ferroviaire de Fons</p> <p>Descriptif : Etude et réalisation pour la création d'une piste cyclable en direction de la halte ferroviaire de Fons</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 3 – 4 – 6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : non chiffré à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 X 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : non connus à ce jour Partenariat financier : non connus à ce jour</p>	
<p>Projet 3.2.4. : Etude et réalisation d'une piste cyclable entre Saint-Mamert et Parignargues</p> <p>Descriptif : Etude et réalisation d'une piste cyclable entre Saint-Mamert et Parignargues</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 3 – 4 – 6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : non défini à ce jour</p> <p>Coût estimatif : non chiffré à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 X 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : non connus à ce jour Partenariat financier : non connus à ce jour</p>	

Axe 3	Fiche action 3.3.
L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT URBAIN, TOUT EN VALORISANT LE CADRE DE VIE DU VILLAGE	Rénover l'éclairage public
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Saint-Mamert est réputée pour son cadre de vie, qui allie à la fois la proximité de la campagne, un caractère villageois patrimonial apaisant, une certaine facilité d'accès, une offre d'équipements complémentaires aux autres communes de la Gardonnenque ou encore un potentiel d'activités culturelles et de loisirs attrayant. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la commune annonce la volonté de renforcer l'attractivité du territoire, notamment en préservant cette authenticité et ce cadre de vie. Dans cet objectif, la gestion et le mode d'éclairage public de la commune s'inscrit de manière transversale et en complément de toutes les actions de création, de sauvegarde, d'amélioration ou encore de valorisation des éléments constitutifs de ce cadre de vie.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'impact énergétique de l'éclairage de la ville et participer à la transition énergétique du territoire ; - Amélioration de l'ambiance nocturne de la ville, en complément des actions de réaménagement des espaces publics ; - Favoriser la biodiversité, avec une réduction de l'éclairage contribuant à un retour de la faune nocturne, en ville ; - Favoriser les déplacements à pied ou en vélo, plutôt qu'en voiture, en sécurisant l'ambiance nocturne sur les horaires les plus adaptés. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.3.1. :**Rénovation de l'éclairage public en Led sur la totalité de la commune****Descriptif :** Remplacement de la totalité du parc d'éclairage public par des LED. Abaissement de puissance et extinction de l'éclairage public.**Référentiel territorial du Pacte Vert : 1 – 2 – 4 – 6****Maître d'ouvrage : commune****Coût estimatif : 200 000 € HT****Calendrier prévisionnel :** 2022 2025 2023 2026 2024 2027-2028**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : SMEG, CANM

Partenariat financier : Etat, SMEG, CANM

Axe 3	Fiche action 3.4.
L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT URBAIN, TOUT EN VALORISANT LE CADRE DE VIE DU VILLAGE	Restaurer et valoriser le patrimoine historique bâti
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Saint-Mamert est réputée pour son cadre de vie, qui allie à la fois la proximité de la campagne, un caractère villageois patrimonial apaisant, une certaine facilité d'accès, une offre d'équipements complémentaires aux autres communes de la Gardonnenque ou encore un potentiel d'activités culturelles et de loisirs attrayant. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la commune annonce la volonté de renforcer l'attractivité du territoire, notamment en préservant cette authenticité et ce cadre de vie. Cela implique des actions de sauvegarde, d'amélioration ou encore de valorisation des éléments constitutifs de ce cadre de vie, en cohérence avec les besoins des habitants et au bénéfice de tous, y compris de potentiels visiteurs touristes. Dans ce cadre, les éléments patrimoniaux tels que le Griffes, le Temple, le Lavoir ou encore, en dehors du village, les nombreuses capitelles, font l'objet d'une grande attention.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Révéler les spécificités historiques et architecturales de Saint-Mamert, en vue de la rendre plus attractive ; - Contribuer à l'identité du territoire gardois ; - Encourager la fréquentation des lieux patrimoniaux et culturels ; - Contribuer à la formation d'un réseau de lieux de proximité pour une permanence artistique et culturelle, notamment à travers le projet de rénovation du Temple. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.4.1. :

Restauration du Griffe

Descriptif : Restauration d'une fontaine emblématique de la commune sur la place de la mairie.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : Non chiffré à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR, CANM

Partenariat financier : Etat, LEADER, Région, CD30, CANM



Projet 3.4.2. :

Restauration et réinvestissement du temple

Descriptif : Restauration et réinvestissement du temple

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : Non chiffré à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR

Partenariat financier : Etat, LEADER, CD30, CANM



Projet 3.4.3. :

Restauration du lavoir

Descriptif : Restauration du lavoir situé en entrée de village

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : Non chiffré à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR, CANM

Partenariat financier : Etat, LEADER, Région, CD30, CANM



Projet 3.4.4. :

Mise en valeur des capitelles et création d'un parcours pédestre signalisé

Descriptif : Création d'un itinéraire pédestre patrimonial à la découverte des capitelles

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4 – 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : Non chiffré à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR, CANM

Partenariat financier : Etat, LEADER, Région, CD30, CANM

Axe 3	Fiche action 3.5.
L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT URBAIN, TOUT EN VALORISANT LE CADRE DE VIE DU VILLAGE	Traiter les principales entrées de ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Saint-Mamert est réputée pour son cadre de vie, qui allie à la fois la proximité de la campagne, un caractère villageois patrimonial apaisant, une certaine facilité d'accès, une offre d'équipements complémentaires aux autres communes de la Gardonnenque ou encore un potentiel d'activités culturelles et de loisirs attrayant. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la commune annonce la volonté de renforcer l'attractivité du territoire, notamment en préservant cette authenticité et ce cadre de vie. L'attractivité d'un territoire et le sentiment que l'on a de son cadre de vie dépendent fortement de la première image que l'on perçoit d'une ville, c'est-à-dire son entrée. Les deux accès principaux au village de Saint-Mamert, qui font état de certains dysfonctionnements ou d'altérations paysagères, constituent une faiblesse, que la commune envisage de réduire.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les déplacements à pied ou en vélo, plutôt qu'en voiture, en sécurisant les entrées de ville, pour les modes doux ; - Encourager le recours à la marche à pied, en améliorant le stationnement en amont du village ; - Mettre en scène le paysage urbain pour valoriser les premiers espaces perçus par les visiteurs touristes et rendre la ville plus attirante ; - Utiliser les spécificités patrimoniales et paysagères des deux entrées de ville pour qualifier et identifier la commune de Saint-Mamert. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.5.1. :

Aménagement de l'entrée du village par le chemin de la Gare

Descriptif : Aménagement de l'entrée de ville par le nord et mise au norme du carrefour avec la RD22, mise en valeur de l'entrée de village.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune, CD30

Coût estimatif : non chiffré à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, CD30

Partenariat financier : Etat, CD30, CANM



Projet 3.5.2. :

Aménagement de l'entrée du village par la rue du stade

Descriptif : Aménagement de l'entrée de ville par la rue du stade

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune (voir CD30)

Coût estimatif : non chiffré à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, CD30

Partenariat financier : Etat, CD30, CANM



Projet 3.5.3. :

Aménagement d'une aire de covoiturage

Descriptif : Aménagement d'une aire de covoiturage à proximité du FAM et de la gendarmerie. Projet en cours d'étude dans le cadre de la révision du PLU.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : Non chiffré à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CANM, CAUE

Partenariat financier : Etat, CD30, CANM

Annexe 2 : Le programme d'actions 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 2 nd e génération						Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024				
AXE 1	LA CREATION D'UN POLE DE VIE CENTRAL, CONVIVAL ET FEDERATEUR AU CŒUR DU VILLAGE							
ACTION 1.1 Requalifier l'espace public autour des écoles, pour créer une grande place de village	Projet 1.1.1 : Aménagement de l'espace public, sportif et familial : la "place des Ecoles"	X (études)	X (réalisation)					2-3-4-6
ACTION 1.2 Compléter et améliorer les équipements dans le cœur de village	Projet 1.2.1 : Réalisation de la rénovation, extension et réorganisation des bâtiments de l'école primaire		X (études)	X (études)	X (réalisation)	X (réalisation)		1-2-4-6
	Projet 1.2.2 : Rénovation énergétique du foyer communal et de la mairie			X (réalisation)	X (réalisation)			1-2
AXE 2	LE RENOUVELLEMENT URBAIN, CONFORTANT ET AGRANDISSANT LE CŒUR DE VILLAGE							
ACTION 2.1 Créer de nouveaux logements diversifiés	Projet 2.1.1 : Réalisation d'une maison en partage		X (études)	X (études)		X (réalisation)		4-6
ACTION 2.2 Offrir de nouveaux équipements et services	Projet 2.2.1 : Réalisation d'une Maison d'Assistantes Maternelles		X (études)	X (études)		X (réalisation)		4-5-6
	Projet 2.2.2 : Création d'un Tiers-Lieux		X (études)	X (études)				6
AXE 3	L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT URBAIN, TOUT EN VALORISANT LE CADRE DE VIE DU VILLAGE							
ACTION 3.1 Mettre en valeur et rendre plus confortable pour les piétons, l'espace public patrimonial du cœur de village	Projet 3.1.1 : Requalification de la rue de la Mazade, des rues de la Galinière, des Acacias et du parvis de l'Eglise		X (études)	X (études)	X (réalisation)	X (réalisation)		3-4-6